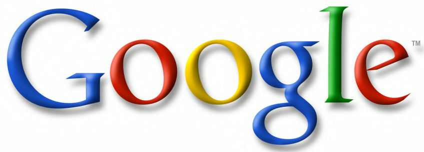
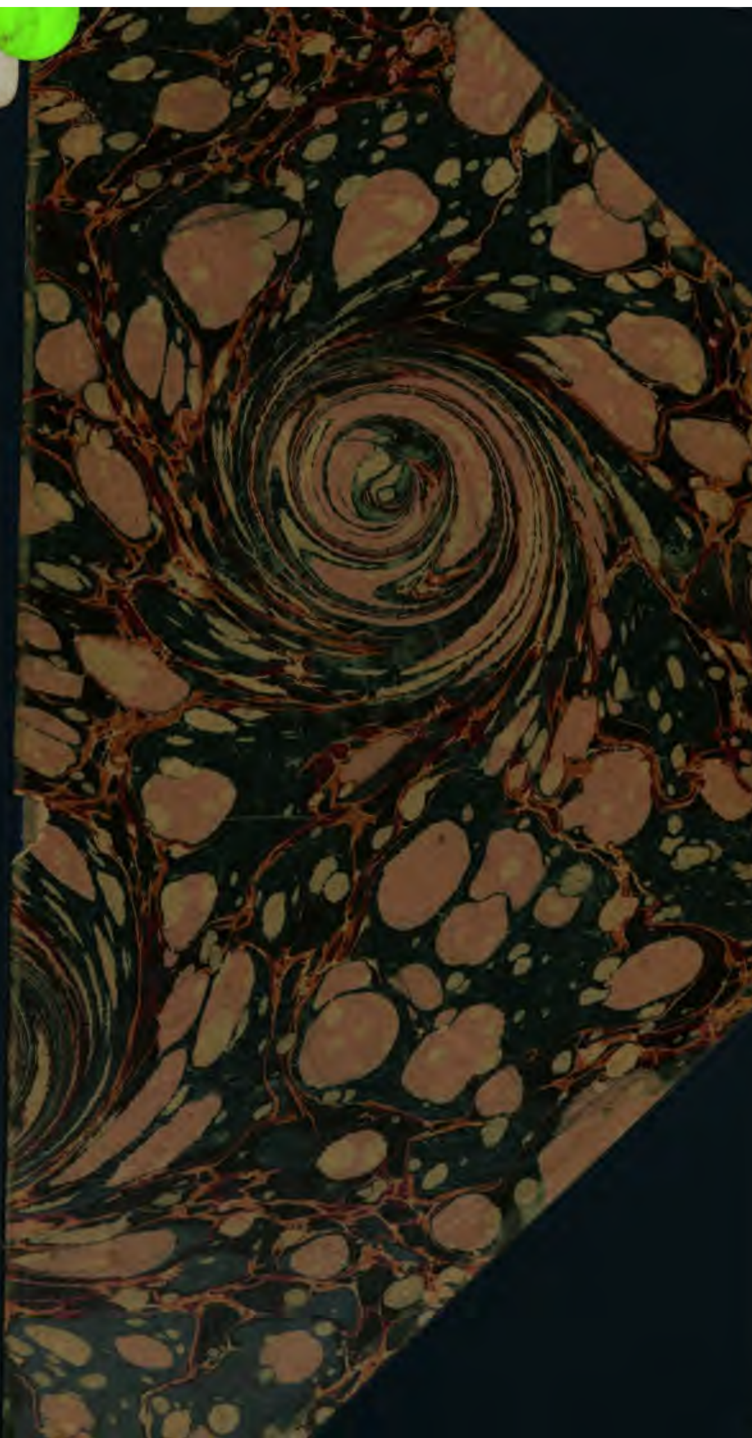








[illegible]

[illegible]

[illegible]

640

ENTRÉES
ET
RÉJOUISSANCES
DANS LA VILLE DE DIJON

RELATION DE L'ENTRÉE DE Mgr LE DUC D'AUMALE
GOUVERNEUR DE LA BOURGOGNE, A DIJON
31 DÉCEMBRE 1550

ENTRÉE DU DUC DE MAYENNE,
GOUVERNEUR DE BOURGOGNE, 1574

ARRIVÉE A DIJON, DE Mgr LE DUC DE SAVOIE
1600



A DIJON
CHEZ DARANTIERE, IMPRIMEUR
Rue Chabot-Charny, 65

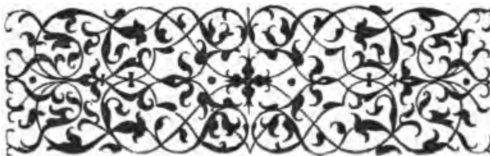
1885

RELATION

DE L'ENTRÉE DE MONSEIGNEUR LE DUC D'AUMALE GOUVERNEUR DE LA BOURGOGNE, A DIJON

31 décembre 1550.





RELATION

DE L'ENTRÉE DE Mgr LE DUC D'AUMALE GOUVERNEUR DE LA BOURGOGNE, A DIJON 31 DÉCEMBRE 1550

MONSEIGNEUR le duc d'Aumale fit son entrée à Dijon le mercredi 31 décembre 1550.

Le garde des évangilles et les échevins accompagnés des habitans en armes sous la conduite des 7 capitaines furent audevant de lui avec les 7 enseignes.

A laquelle entrée furent faits plusieurs portiques et arcs triomphaux es efigies comme sensuit.

Sur le premier portail au milieu de l'arc qui trave est un cueur qui se ouvrera et s'ou-

vrant fera feug iceluy posé sur une basse en laquelle est escript :

D'ung cueur ardant ce peuple te presente
Avoir pouvoir et l'amour qui vault mieux
Reçois le donc et de lui te contante
Ayant son cueur plus que l'or precieux.

Et aussi est escript en une molure au face du dit portail et arc triumphant les carmes qui s'en suivent :

Quo Macedo Persas quo Prenos Scipio vicit
Næ ceno in curam hanc gloria victa tua est.

Après estoient trois effigies ou statues posées chacune sur un autel ou basse en mode d'autel posé sur une autre grande basse de hauteur de 12 pieds, dont le premier est *Josué ebreu* aux pieds duquel à la face du dit autel est escript : *Josué ebreu.*

La grande prouesse et sainctété de vye
Qui me rendit aulx ebreux admirable
Cede à la force et bonté infinye
Qu'on voit reluyre en ce Prince honorable.

En la face de la basse ou autel de la seconde qui est *Alexandre le Grand grec* est escript :

Crainte n'eust uncq que du premier honneur
Dheur et vertu ma gloire fut desmise
Hors quand j'ai vehu ce jeune gouverneur
Etre au chemin de si grande entreprise.

Et en telle autre faite pour *Scipion l'affricain latin*.

En l'aige ouquel Romme fut par ma dextre
De deshonneur en gloire suscitée
Ce Prince fait en Bourgoingne cognoistre
Que ma vertu est par luy surmontée.

Au quart autel ou basse est un *Godeffroy* de Lorraine, ou est escript :

L'heur que j'avois du hault ciel porté
De pourter seul de tous Princes la gloire
Te fera croistre en tel dignité
Que de toy seul à la postérité
On trouvera eternelle memoire.

Et dira le dit Godeffroy parlant à Monseigneur le Gouverneur :

Je suis transmy du hault de lempirée
Pour t'annoncer que l'éternel seigneur

Sa grande bonté a sur toy inspirée
Pour te remplir d'ung immortel honneur
Et t'eslisant en ce lieu gouverneur
Veult que ta force en victoires abonde
Sur tous les lieux de ceste terre ronde.
Prends doncq l'espée et le celeste escu
Qui terre saincte et les Turcs a vaincu
Dont comme yssu de ma race thonore
Afin qu'ayant comme j'ai fait vecu
Toute l'Aysie et l'Europe t'adore.

Trouva le dit sieur en ung aultre chaffaut suivant ou est un aultre arc triumphant ung autel seul et vuide à la face duquel est escript ce qui sensuit, qui est près de la Monnoye qui est place reservée pour le dit seigneur.

Qui de vertus emporte le pris
Entre ung milier de Princes admirables
Viens en ces lieux ou tes faits honorables
Seront en gloire immortels compris.

Deca et dela du quel autel deux Pucelles, l'une nommée *Félicité* parlera et dira ainsi :

Prince excellent a toi seul appartient
Entre nous deux cette immortelle place
Puisque ton nom tant de graces contient
Que les grands Rois toute la gloire esface
Dont moy qui donne heureuse recompense
En volontez en cueur royal assises

Revesteray les desirs d'assurance
Pour mettre a fin toutes les entreprises.

La deuxième nommée *Immortalité* parlant aussy dira portant audit seigneur gouverneur ung chappeaul de laurier :

Quand tu auras tout le monde estonné
De voir en toy tant de graces parfaites
Et que seront tes victoires complettes
Par la faveur que les cieux t'ont donné
Ton chief sera de laurier couronné
Pour demonstrer que ton integrité
Est consacrée à l'immortalité.

Et sur la face du dict portail

Claudio Lotharingo suis majorumque
Virtutis clarissimo Principi et proces nobilis.
D. D.

Sur le portail et entrée de la maison du Roy ou loge mondit seigneur, soubs une main tenant une épée nue ou est la devise de mondit seigneur est escript :

Acc vicere acc mori
Ensis honoratos celo dimissis in usus
Insignem hanc dextram rursus in astra vehet.

POUR MADAME

De la deesse en qui la grand beaulté
Au premier ciel tous les mois renouvelle
Est descendue une estoille nouvelle
Qui luyt sur terre en pareille clarté
Phœbus la veid qui soubdain agette
Ung tres beau fils et le joinct avec elle
Affin qu'en terre une race si belle
Preigne le loz de sa divinité
Heureux le temps ou Diane honorée
Par la vertu qui en elle redonde
A tel amour vous a peu incitée·
Car l'on verra de vous en ce bas monde
De petis Dieux France tant decorée
Que les haut Dieux y viendront habiter.

FÉLICITÉ A MADAME

Puisque les Dieux vous ont sy bien pourveue
Que de vous joindre en heureuse union
Avec celluy dont la perfection
Jusques au ciel est clairement congneue
Votre place est en ce lieu retenue
Pour y avoir le loyer de vertu
Dont vostre cueur est tellement vestu
Que saintement vous y serez receue.

IMMORTALITÉ A MADAME

Vous aves sceu si justement tirer
Prenant celleluy auquel estes unye
Que de choisir plus noble compaignye
Ny mieux avoir ne sauriez désirer

Mais pour vostre heur de tous pointz honorer
Sur cette autel vous serez couronnée
D'ung vert laurier pour mieux vous assurer,
Que à vous la gloire immortelle est donnée.

(*Archives municipales.*)





ENTRÉE

DU DUC DE MAYENNE, GOUVERNEUR DE BOURGOGNE

24 juillet 1574





ENTRÉE

DU DUC DE MAYENNE, GOUVERNEUR DE BOURGOGNE

1574

Le duc de Mayenne, gouverneur de la Bourgogne, arriva le samedi 24 juillet 1574 sur les 6 heures du soir aux Chartreux ou M. le Maire ne fut point au devant, mais luy fut porté du vin de la ville en cimaises, et après soupé le maire fut luy faire la reverence et dire qu'il estoit le bien venu.

Le lendemain matin, le premier président de la Cour et quelques conseillers ainsi que de la Chambre des Comptes allerent le visiter ainsi que la Chambre en robes rouges et le maire

luy fit cette harangue sous le portail des Chartreux :

Monseigneur,

Les vicomte Mayeur, échevins, manans et habitans de la ville de Dijon anciens et très fidèles subjects du Roy, louent de l'heur qu'ils voient leur être préparée par vostre joyeux advenement au gouvernement de ce pays, se representant par devant vous pour congratuler votre joyeuse entrée avec toute l'alegresse qui leur est possible et vous offrir sous l'autorité du Roy tout le service que depuis longtems ils vous ont voué, vous suppliant de prendre en bonne part ce que la briefveté de temps de la dénonciation de vostre bienvenue a permis de préparer et considérer que le tesmoignage de leur affection ne dépend pas de la structure et représentation de leurs trophées et arcs triomphans, mais de l'interieur de leur cœur esquels est comprise une affection sincère de mourir à vos pieds pour le service du Roy et de vous, avec les armes desquelles maintenant vous les verrez parés, la souvenance des généreux et

magnanimes déportements, des excellents princes d'heureuse mémoire, Monseigneur de Guise votre ayeul, Monseigneur de Guise votre pere et Monseigneur d'Aumale votre oncle, les assure qu'en vous sera passée la semence de leur prouesse et vertu et aussi serez heritier de l'amour qu'ils avoient gagnée sur tous ceux de ce pays par leur clemence, doulceur et benignité, laquelle les a sçu faire congnoistre en leur vie et regretter après leur mort et non pas leur grandeur, credit et autorité étant très certain que les premiers ornemens d'un Prince sont justice, clemence et beneficence avec lesquelles qualités, il est dit et reputé l'ymage de Dieu et ses ministres sur terre nous adorerons.

Votre heureuse naissance pour avoir et cueillir les premiers fruits de la félicité qui vous est vouée, vous suppliant nous recevoir tous en votre protection et nous maintenir sous l'autorité du Roy en nos libertés et privilèges quoy faisant nous prierons Dieu pour votre prosperité.

Après vinrent les officiers du bailliage.

Après M. le Gouverneur sortit dans le pré

des Chartreux où arrêté passèrent devant luy les trouppes et infanterie audevant des quelles marchoient les capitaines des sept paroisses, au milieu les sept enseignes et derrière les sept lieutenans.

Les troupes rentrées furent suivies de la noblesse avec laquelle marchoit la Chambre de ville.

Autour de la porte étoit l'artillerie qui tira ainsi que celle de Talant et du Chateau.

A l'entrée de la porte d'Ouche hors la ville étoit rangé le clergé avec la croix et les chappes.

M. le Gouverneur mit pied à terre et baisa la croix de la Sainte Chapelle qui luy fut présentée par M. le Doyen Berbis qui luy fit la harangue.

Dessous la première voute de la porte d'Ouche étoient quatre Echevins, deux en robes longues et deux en robes courtes qui portoient le poële de velours noir, le fond de satin cramoisy et la coiffe de satin rouge, qu'il refusa et fit porter devant luy.

Il fut conduit de la porte d'Ouche par les rues tapissées à la grande place Saint-Jehan,

au carre du Miroir, dela à la rue des Forges, passant sous la porte au Lyon, longeant le palais il descendit au portail de la Sainte Chapelle où il entra rendre grâce à Dieu.

On chanta un motet en musique.

DESCRIPTION DES ARCS TRIOMPHANTS

Il avoit été dressé sur la place Saint-Jehan, prouche la maison de l'abbé de la Bussière, un grand arc triomphant au-dessus duquel étoit posée une statue de Victoire ayant l'un des pieds sur un globe signifiant le monde tenant en sa main dextre une coronne de chesne représentant la couronne civique, et en la main senestre une palme dessous laquelle y avoit un tableau ou estoient escripts ces mots :

Carolo Lothareno principi illustrissimi evenomarum
Dux Burgundiæ protegi religionis hereditario
Propugnatori fæliss. S. P. Q. D. voto solemni DD.

Puis étoit posé un grand tableau ou étoit assis le Roy en son siege avec deux couronnes de France et de Pologne et deux termes des deux côtés.

Un peu plus bas estoient posées deux statues, l'une d'un Palas, sous laquelle estoient escripts ces mots : *Virtute Ducis*, tenant en main dextre un dard et en la senestre une colonne et à ses pieds un globe d'or, et l'autre d'une Foy publique sous laquelle estoient escripts ces mots : *Fides publica*, tenant en sa main dextre un plat de fruits, et en l'autre des épis de bled.

Dessous estoient posé deux tableaux, l'un à main dextre représentant Godefroy de Bouillon couronné d'une couronne d'espines, sous lequel estoient escripts ces mots : *Pietate et Religione*, et l'autre à senestre ou estoit la représentation d'un Mars avec des trophées d'armes sous lequel estoit escript : *Marte Lotharene.*

Au cousté des dits tableaux estoient pourtées les armes du Gouverneur avec des couronnes et chappeaux de triumphe sans l'ordre du Roy.

Au-dessus de l'arcade étoient mis ces mots : *Ferro lucem*, qui est sa devise.

Et plus haut étoit un tableau contenant ce qui suit en six vers :

Charles qui en toy seul assemble les vertus
Dont tes predecesseurs ont esté revestus
Reçois benignement la corone civique
Que nous te donnons comme augure certain
Que nous verrons florir sous ta vaillante main
Et ton gouvernement et notre république.

A la porte au lyon estoit posé un tableau contenant ce qui suit :

Charles a son Henry deslogeant hors de France
Donna Charles pour guide et pour aide et confort
Henry a son pays rend même recompense
Luy renvoyant ce Charles après son Charles mort.

A la porte d'Ouche, entre les deux petites tourelles, estoient escripts ces mots :

Carolus excipitur Princeps mente sua benignus
Presagit faustum Julius imperium.

Le lundy 20, il entra au Parlement et le 27 à la Chambre des Comptes.

Ce jour après disné on s'assembla et on alla au logis du Roy luy faire don comme de coutume d'un bassin d'argent à laver mains oval doré vermeil dedans et à double fond de merveilleuse fabricature pesant 16 karats

5 onces, auquel estoient empreinte les armoiries de la ville et etoit couvert de velours rouge avec cordon de filozelle et le dedans de satin rouge.

(*Archives municipales.*)



ARRIVÉE A DIJON

DE MONSEIGNEUR LE DUC DE SAVOIE,

8 mars 1600

4





ARRIVÉE A DIJON

DE MONSEIGNEUR LE DUC DE SAVOIE,

1600

Du mercredy huictiesme du mois de mars mil six cent, à l'heure de midy en la dicte chambre du Conseil, ont esté assemblez lesdictz sieurs Vicomte Mayeur, eschevins, procureur sindicq, secrétaire, lieutenant de la mairie, recepveur de la dicte ville et greffier de la dicte mairie, lesquels parez de leurs beaux vestemens, robes et manteaux, sur l'heure d'environ deux heures après midy se sont transportez à la porte Guillaume dans le barle d'icelle porte devant eulx tous les sergens de la mairie, aussy parez de leurs manteaux

neufs de drap rouge que ladicte ville leur donne avec leurs hallebardes et espées, et illec attendu l'arrivée de Son Altesse pour le recueillir et recepvoir selon la volonté et commandement du Roy, porté par ses dictes lettres. Et après avoir sejourné quelque temps audict barle, ledict sieur baron de Lux a envoyé le sieur Duplessis audict sieur Vicomte Mayeur qui luy a porté parolle de tenir prestes les clefs des portes de la dicte ville pour estre présentées à Sadicte Altesse à son arrivée et ainsy qu'il voudra entrer à ladicte porte Guillaume, parce que ledict sieur baron de Lux avoit le commandement exprès d'icelle sadicte Majesté le faire faire. Ce mis en déliberation par ledict sieur Mayeur avec lesdicts sieurs eschevins, ayant esgard aux lettres cy devant transcriptes, que Sadicte Majesté a escriptes à ladicte ville pour lui. Réception de Sadicte Altesse contenant créance audict sieur baron de Lux, a esté resolu que lesdictes clefz seront presentées audict seigneur duc par ledict sieur Vicomte Mayeur. A cest effect, en toute diligence ont estez envoyés prendre par des sergens de ladicte mairie en la maison d'icelluy

sieur mayeur qui en a la garde et charge. Qui tout aussy tost les ont apportées audict sieur mayeur à ladicte porte Guillaume, approchant sadicte Altesse de la ville de Tallant dudict lieu où ont estez tirez plusieurs pieces de canons, de mesme proche ceste ville de Dijon du Chasteau d'icelle ville a esté semblablement tire grand nombre d'artilleryes en mortiers rangez du long de la cortine et murailles d'icelle ville, depuis le bour Saint-George jusques à l'endroit de ladicte porte Guillaume en signe de réjouissance de ladicte venue d'icelle Sadicte Altesse. Arrivée à ladicte porte Guillaume dans ledict barle, le joignant et cotoyant ledict sieur baron de Lux et accompaigné d'un grand nombre de noblesse, mesmement des chevalliers de l'ordre de Savoie, habillés en deuil, qui est l'accoustrement de noir, à raison du décedz puis naguère advenu de Madame la Duchesse, compagne dudict seigneur Duc, sur leurs manteaux a main gauche. Ledict seigneur Duc, aussi habillé de velours raz noir et d'une mandille de mesme estoffe, sur la manche gauche une grande croix blanche, au col de Sadicte Altesse

ung collier d'or de largeur d'ung pousse ou pendoit avec trois petites cheines d'or une médaille dans laquelle est representée l'Annonciation esmaillée de blanc, rouge et bleu, au travers de son corps portoit ung cordon de soye noire où pendoit à son costé droict une petite croix d'or esmaillée de blanc. S'est approché de Sadicte Altesse ledict sieur Vicomte Mayeur accompaigné de tous lesdictz sieurs eschevins, procureur syndicq et officiers de ladicte ville, avec toutes très humbles révérences, et lequel sieur Mayeur luy a porté les parolles telles et semblables: « Monseigneur, sy les peuples et subjectz ne pouvoient présenter aux princes chose qui ne fust esgalle à leur grandeur et mérite, difficilement pourroient-ils leurs tesmoigner par effect le respect qu'ilz leurs ont; mais la bonne volonté et l'affection avec laquelle ils leurs offrent leurs services, est ce qui faict paroitre leurs présents; ne pouvant, Monseigneur, présenter à Votre Altesse ce que nous voudrions et désirerions, suyvant les commandements de S. M., pour faire paroistre à Vostre Altesse la joye que ceste ville reçoit de son arrivée, elle vous

presente ce qui luy reste d'entier des misères passées, qui est la bonne volonté, devons servir soubz l'obéyssance du Roy, nostre souverain seigneur, employa les armes avec lesquelles Vostre Altesse verra parée une partie des habitans d'icelle ville, lesquelz louent Dieu de lheur et bonheur qui leur arrive de veoir et recepvoir un sy grand prince que vous, non seullement allié de la France, mais voisin et amy. Pour le service duquel ilz s'estimeront très heureux quand ils seront employez. » A quoi ledict seigneur Duc a faict response qu'il mercioit de tout son cœur les honnestes cortoysies et bonnes volontez de ladicte ville, dont il se ressentoit grandement obligé, s'en ressouviendra pour s'employer pour ladicte ville en tout ce qui luy sera possible. Sur ce, conformément à la volonté du Roy, dénoncé aux dicts sieurs Vicomte Mayeur et Eschevins par ledict sieur baron de Lux, ledict sieur mayeur a présenté audict sieur Duc les clefz des portes de ladicte ville, supplye Son Altesse les recepvoir, ce qu'elle a refuzé faire en baisant ses mains, disant ne luy appartenir. Ledict sieur baron de Lux a pris la parole et

dict que S. M. luy avoit commandé de faire presenter à Son Altesse les dictes clefz, et le supplyoit les recepvoir. Ce que d'abondant Sadicte Altesse a refuzé et déclaré qu'elle mettoit ceste obligation avec les anciennes qu'elle debvoit à Sadicte Majesté. Ce faist, ledict seigneur Duc a esté mené et conduict jusques dans le logis du Roy, du long des rues de la dicte porte Guillaume jusques au dict logis du Roy, estoient icelles rues garnyes, çà et là des allées d'icelle des habitans de ladicte ville toutz en bonne couche bien armez et équipez d'arquebuzes à meiches, hallebardes et longbois. Devant Son Altesse marchoient les gardes arquebuziers de M. le duc de Biron, gouverneur de ceste province par sadicte Majesté ou du lieutenant en son absence. Estant Sadicte Altesse passée par lesdictes rues, tous lesdictz arquebuziers ont tiré et deschargé leurs arquebuzes, leur ayant esté deffendu tirer devant luy et lors qu'il passeroit. Arrivé audict logis du Roy et en sa chambre, tous lesdictz habitans, armez et par ordre, sept à sept, sont passez à travers dudict logis, entrans par la grande et principalle porte, et

repassant par la porte derrier du costé de l'esglise Nostre-Dame. Ce faisant, ont faict des salves accoustumées estre faictes par les gens de guerre aux princes et grands seigneurs. Et lesdictz Mayeur, eschevins et officiers sont allez devers ledict seigneur Duc, et par la voix dudict sieur Mayeur réitéré les offres, services et obeyssance méritées à sa Grandeur, soubz le commandement toutefois du Roy duquel ils estoient les très humbles affectionnez et obeissans subjectz, suppliant icelle susdicte Altesse leur commander ilz estoient pretz d'obeyr. Sur ce, fut invité donner le mot pour estre distribué à ceulx qui font la garde de ladicte ville pour la nuict dudict jour. Ledict seigneur Duc refuza à donner ledict mot pour estre chose qui ne dépendoit de son pouvoir et authorité, et a dict que ladicte ville pouvoit croire qu'elle avoit acquise en luy un très entier affectionné amy. Que tout ce qu'elle pourroit pour icelle elle ne s'y espargneroit jamois, mesme pour les particuliers habitans de ladicte ville, si aucungs se trouvoient ou eussent affaire avec villes deppendans de sa souveraineté de principaulté.

A l'instant de sa sortye dudict logis du Roy, lesdictz sieurs Mayeur, eschevins, procureur sindicq et officiers se sont acheminez au logis dudict sieur baron de Lux, à icelluy faict la révérence accoustumée à sa venue de la part de ladicte ville. Lequel sieur baron de Lux a dict que le Roy estoit d'accord avec ledict sieur Duc de Savoie de leurs contentions et difficultez, et s'entraymoient beaucoup l'ung avec l'autre. Au surplus que Son Altesse estoit très contente du bon accueuil et réception qui luy a esté faicte en ceste ville, et qu'il n'avoit passé en lieu, depuis qu'il est sorty de Paris ou ce qui lui avoit esté faict lui a esté plus aggréable que en icelle ville ; qu'il alloit escripre à S. M. par homme qu'il avoit en ce lieu, S. A. estre arrivée en bonne disposition, et le bon accueil et réception qu'il avoit heu de ladicte ville, dont il s'asseuroit qu'icelle Majesté en seroit bien joyeuse pour estre tout son désir, en oultre ce dict audicts sieurs Vicomte Mayeur et eschevins que ledict sieur Duc auroit fort agreable sy l'on luy presentoit des fruicts et confitures seiches et que seroit bien faict luy en envoyer; ensemble, du

vin à plusieurs chevaliers et seigneurs estans à la suite de Sadicte Altesse.

Lesditz sieurs sortiz d'icelluy logis dudict sieur baron de Lux et pris congé de luy, s'en sont allez en la chambre du Conseil de ladicte ville ; et illec conclud et déliberé qu'il sera envoyé audict sieur Duc douze livres de confitures seiches des plus exquises qui se pourront trouver, ensemble des fruictz, tant poires que pommes des plus beaulz et entiers dans des platz d'argent. Ce qui a esté faict le lendemain matin et présenté par aucungs de Messieurs les eschevins, lequel present ledict seigneur Duc a receu avec grande allegresse et contentement. Luy a esté envoyé à son soupé douze simaizes de vin clairet, et le landemain de son séjour au disné pareille quantité de douze simaizes, tant de vin blanc que clairet, et à son soupé douze simaizes de clairet.

Audict sieur baron de Lux en a esté semblablement envoyé à tous ses repas quatre simaizes. Et auxdictz sieurs chevaliers et seigneurs de ladicte suytte de Sadicte Altesse à chacung deux simaizes..

Les joueurs d'aubois et viollons de ladicte

ville, à ladicte arrivée de Sadicte Altesse ont fort longuement joué, les ungs sur la terrasse de ladicte maison du Roy à l'arrivée de Son Altesse, et les aultres sur le théâtre qui est dans la grande salle, despuis en sa chambre.

La nuict d'icelle sadicte arrivée et le lendemain, ont esté faitz audict logis du Roy feuz de joye dans le jardin tout du long de la treille dudict jardin, sur des aiz y accommodez avec plusieurs mortiers qui ont estez tirez. Et les pièces d'artillerie estans dans la tour Sainct-Nicolas, sy bien qu'il ne se pouvoit faire mieulx pour ladicte arrivée et bienvenue de sadicte Altesse.

Le lendemain matin, ledict sieur Duc a esté à la Sainte-Chapelle, ouy messe qui a esté celebrée en musique par MM. les chanoines d'icelle église, le grand autel et tout allentour fort bien orné et paré. Tout allant audevant dudict grand autel, étoit à genoul ledict sieur Duc en ung siege à luy préparé. Et après ladicte messe celebrée, luy a esté audict grand autel monstrée nue la sacrée sainte-hostie, pendant que icelle estoit monstrée et eslevée estoit à genoul, ayant regretté un oreiller préparé

pour s'agenouiller, les ayant voulu avoir sur terre. Et avec une grande ferveur avoit les yeulx eslevez, faisant ses prières et oraisons.

Ce mesme jour, et après le disné a esté aux Chartreux visiter ledict lieu et veoir la représentation et sépulture des Ducs et Duchesse de Bourgogne qui y sont eslevez et inhumez.

Le matin, l'après disné, et le soir dudict lendemain, ledict sieur Mayeur, assisté de Messieurs les eschevins, a veu et visité ledict sieur Duc, luy a faicte la révérance au nom de ladicte ville et pour recepvoir ses commandemens.

Le pourlandemain, vendredy diziesme dudict mois de mars, ledict sieur Duc a ouy messe à ladicte Saincte-Chapelle, à la chapelle de la saincte hostye en ung siège à luy préparé au meillieu d'icelle chapelle, où il a esté à genoul durant ladicte messe, l'autel paré des ornemens et chapele d'icelluy sieur Duc, et la messe célebrée par ung des chanoines de ladicte église.

A la sortye de laquelle est allée son Altesse audict logis dudict sieur baron de Lux où il a disné et en mesme table, plusieurs de ses che-

valiers, tous assis, et le sieur de Lux sur escabeaux, et ledict sieur Duc en une chaize.

A la sortye dudict disné, ledict sieur Duc est monté à cheval et sorty de ladicte ville par la porte d'Ouche, après toutefois que tant auparavant ledict disné que audict département, lesdictz sieurs Vicomte Mayeur et eschevins ont pris congé de Son Altesse, et luy ont esté tenues ces parolles par ledict sieur Vicomte Mayeur, assisté desdictz sieurs eschevins. Que la ville supplioit Son Altesse d'excuser sy elle n'avoit esté receue et heu tant de contentement pendant son séjour qu'elle heust peu desirer et espérer; que la brievfveté du temps que l'on avoit heu pour se preparer en la recepvoir, avoit empesché luy faire paroistre les bonnes volontèz des habitans. Lesdictz sieurs supplyoient Sadicte Altesse de croire que soubz l'obeissance du Roy, ilz luy seroient tousjours très humbles et affectionnez, et comme telz la supplyoient de les maintenir en ses bonnes graces.

Laquelle sadicte Altesse, parlant auxdictz sieurs Mayeur et eschevins, a déclairé estre infiniment contente de recepvoir tant de

bonnes volontez et offres d'eux. Et de sa part, offroit de faire toutes faveurs et amitiez pour ladicte ville, tant pour le general que particulier, en tous cas où il sera requis et aura le moyen.

Et ont esté tirez au depart de ladicte tour Sainct-Nicolas lesdictes pieces d'artilleryes y estans.

(Extrait des Registres de la mairie, nº 109, fº 116.)



Dijon. Imp. Darantiere.




SPES · IN · LABORE
DARANTIERE

ENTRÉES

ET

RÉJOUISSANCES

DANS LA VILLE DE DIJON

ENTRÉE DE LOUIS XIII A DIJON
LE 31 JANVIER 1629
ET DESSINS DES ARCS TRIOMPHAUX
ÉRIGÉS EN SON HONNEUR



A DIJON
CHEZ DARANTIERE, IMPRIMEUR
Rue Chabot-Charny, 65

1885



ENTRÉE DE LOUIS XIII

A DIJON, LE 31 JANVIER 1629, ET DESSINS DES ARCS TRIOMPHAUX ÉRIGÉS EN SON HONNEUR

LE penultiesme de janvier 1629, le Roy arriva à Dijon par la porte Guillaume, ayant différé les cérémonies de son entrée jusques au lendemain qu'il sortit de la ville par la mesme porte sur les trois heures après midy, et alla au couvent des Chartreux hors la ville, suivant la coutume des Roys ses predecesseurs; où le Vicomte Mayeur et les Eschevins se rendirent en carosse, et furent presentez à sa dite majesté par le sieur Marquis de Mirebeau lieutenant general au Gouvernement de la

Province; le Roy estant assis en une chaise proche l'autel de la chapelle où les Chartreux ont accoustumé de tenir leur chapitre, prez le petit cloistre. Ceux de la ville en corps s'estans mis à genoux le sieur Humbert Vicomte Mayeur presentant les clefs d'icelle à sa majesté et lui dit:

Sire, nous venons aux pieds de votre majesté rendre les tesmoignages de nostre obeyssance et fidelité, pour la representation que nous luy faisons en toute humilité des clefs de vostre ville. Tout le peuple est en une joye et allegresse qui ne se peut exprimer, de se voir honoré de la presence de son Roy, que le Ciel a comblé de tant de vertus et rares qualitez. Nous prions Dieu continuellement pour la conservation de vostre sacree personne, et qu'il rende vos armes invincibles et triomphantes sur tous vos ennemis.

S. Majesté tesmoigna l'asseurance qu'elle avoit de leur fidelité, et les exorta de continuer à son service.

Messieurs du Parlement estans venus en carrosses auxdits Chartreux en robbes rouges, et à leur suitte les officiers du service, ils

entrèrent pour rendre leurs devoirs à Sa Majesté et fut le propos porté par messire Jean-Baptiste Le Goux seigneur de la Berchère premier président, en ces mots :

Sire, Votre Majesté voulant honorer ce jourd'huy par son entrée royalle la capitale de sa province de Bourgogne le séjour de sa justice souveraine, vos très humbles et très obeissans serviteurs les officiers de vostre Parlement ont quitté leurs sieges pour venir humbles hommagers se prosterner aux pieds de vostre royalle majesté, et là, relever d'elle comme de la seule puissance qu'ils recognoissent en terre et la premiere apres celle de Dieu.

Ce que nous faisons, Sire, avec les ornemens et marques de nos magistratures les plus eminentes et magnifiques que nous ayons, non pour en faire monstre et parade mais au contraire pour tesmoigner à tous qu'à l'arrivée de vostre Majesté toutes les autres puissances se doivent incliner et reunir à la sienne, de mesme que les grands fleuves leurs cours, lors qu'ils rendent leur devoir à l'Océan.

A quoy, Sire, nous sommes de tant plus

estroitement obligez et à l'obeyssance de vos commandemens, que tout ainsi qu'au corps humain il y a des membres plus excellens, au ciel des estoilles plus luisantes, aux familles des charges plus nobles les unes que les autres, et aux choses sublunaires et substances separées de nos sens, une grande et admirable distinction, la majesté de nos Roys et la vostre nous ont honoré par dessus vos autres subjects des charges principalles de vostre justice souveraine dans ceste noble Province.

Mais dans laquelle, Sire, semblables à ceux qui habitent la région des Cymmeriens dans des tenebres presque continuelles, nous souffrons depuis trente quatre ans l'eclypse de la Majesté de nos Roys, et dez le temps qu'Henry le grand d'immortelle mémoire vostre pere y adjousta à tant de triomphes les lauriers de cette memorable victoire de Fontaine Françoise, que des lors nous acquit le repos et la felicité, dont heureux nous avons jouy jusques au coucher deplorable de ce grand Roy, qu'un nouveau monstre de rebellion s'estant voulu eslever, vous en avez non seulement couppé les membres, ains terrassé

le chef, apres avoir debellé le secours estranger et captivé les mers : ce qui vous rendra la fortune tributaire à ce qui reste à vos desseins : Digne fils de ce grand Hercule duquel la renommée n'envieillit jamais non plus que celle de vos vertus qui ont tout l'univers pour theatre de vostre gloire.

Or à present que ceste esclattante lumiere de vostre majesté se fait veoir à nos yeux apres une si longue suitte d'années, nous respirons dans l'esperance de veoir rasserener nostre ciel, et que comme à vos autres subjets vous ferez decouler sur nous les favorables influences de vostre grandeur et bonté.

Car tout ainsi que le soleil ne roule son cours dans le cercle du Zodiaque que pour faire ressentir à tous les climats du monde qu'il ne luit et eschauffe que pour les hommes et les elemens, aussi vostre Majesté ne fait la reveue de ses Provinces que pour le bien, repos et seureté de ses subjets.

Or entre tous, Sire, comme nous vous devons non seulement le tres-humble service auquel nos charges nous obligent, mais par l'authorité d'icelles contenir un chacun dans

le devoir : nous avons aussi plus de besoin d'estre secourus du bras puissant de vostre protection que nous implorons de vostre Majesté, afin que selon que plus largement vous nous la departirez, nous puissions aussi plus puissamment faire ployer sous vostre obeyssance, et maintenir dans l'ordre les plus mauvais de vos sujets.

Ce que nous ne pourrions autrement, Sire, puisque vous estes le seul esprit qui meut, agit et anime ce que nous avons d'authorité ; et ce bel astre duquel nous retenons nostre lumiere, et comme la pierre Silenite ses croissances et decroissances, du cours et decours de la lune, mais qui n'est qu'une lumiere estrangere, et empruntée, et la vostre du vray soleil de vostre justice, de laquelle et de la bonté de vostre Majesté, l'authorité de vostre Parlement estant relevée en nos jours, nous ne rechercherons jamais autre gloire et pouvoir que dans l'obeyssance de vos commandemens : et fut cette asseurance, nous finirons, mais avec ce vœu, que cheri du ciel et honoré du monde, apres avoir triomphé de vos ennemis, vous voyez, Sire, heureusement fermer

le siecle qui s'est ouvert à vostre naissance; ce que pouvons asseurément nous promettre, puisque tout ainsi que des jours naturels les uns sont plus longs que les autres à cause que l'assiette du Zodiaque est plus courbée vers le signe de la Balance, de mesme les jours de vostre majesté seront d'autant prolongez, que toutes vos actions sont reglées au poids, et dans la balance de vostre justice; ce qui fera que ce siecle accomply, adjoustans à vos couronnes terrestres celles de l'immortalité, vous serez sainct a l'exemple des Clovis et Charlemagne, vos predecesseurs, servy des anges dans le Ciel ; et en terre invoqué des hommes et des Roys.

Ensuitte se presenterent les Tresoriers et Receveurs généraux, et fut le propos porté par le sieur Trésorier Piget : Les esleus des Estats de Bourgogne, pour lesquels messire Charles Febvre conseiller desdits Estats, fit la harangue ; les officiers du bailliage, pour lesquels porta le propos Maistre Guillaume Guillard lieutenant general en iceluy, qui fut tel :

Sire, il faut advouer que ce jour est le plus

heureux et favorable de tous ceux de nostre vie, auquel nous voyons le plus grand monarque du monde paroistre en cette Province, avec autant de Gloire et de Majesté qu'elle ravit nos sens et nos esprits d'une joye incomparable, plus grande beaucoup que celle qu'autrefois receurent les peuples de la Judée, de voir leur sainct Roy Josaphat visitant les villes de son Royaume. Ce grand prince avoit trois perfections singulieres qui se retrouvent parfaitement en vostre Majesté, il ne laissa jamais passer un seul jour sans faire quelque action qui fust agréable à Dieu ; et vous, Sire, rapportez toutes les vostres à la gloire de son tres sainct nom. Il restablit l'exercice de la vraye religion par tout son royaume sans aucun empeschement et vous, Sire, l'avez restablie en vos pays quasi inaccessible, en vos villes rebelles inexpugnables à tous autres qu'à vous ; vrai favory du Ciel, Josaphat ayma si passionnément la justice, que pour ce seul sujet il entreprit de visiter les villes de son Royaume, et y establit des magistrats pour faire rendre la justice esgallement entre ses subjets ; Et vostre zele au bien de la justice,

Sire, est si extreme, que vous en avez acquis le titre de Juste ; titre qui n'avoit encore esté donné à aucun Prince, et qu'il semble que Dieu vous a voulu reserver comme l'un de ses plus rares attributs. Et tout de mesme que pour la piété et la justice de Josaphat, Dieu l'ayma tellement qu'il combatit pour lui, et defit entierement les Moabites et Ammonites ses ennemis : ce qui donna une si ferme opinion aux estrangers de la saincteté de ce Roy, et de la protection spéciale de Dieu en toutes ses entreprises, qu'ils n'oserent jamais depuis l'attaquer: Aussi nous esperons, Sire, que Dieu vous fera ceste mesme faveur qu'il continuera de vous assister, soit contre vos subjects rebelles, soit contre les estrangers vos ennemis, qu'il les mettra tous à vos pieds, qu'il vous rendra l'arbitre et la terreur de l'Europe, comme Henry le grand vostre pere, et vous couronnera du diademe d'immortalité, comme vostre grand ayeul S. Louys. C'est notre passionné souhait, Sire, pour lequel nous eslevons nos mains, nos yeux et nos cœurs au Ciel, et à ce qu'il vous donne toutes sortes de bénédictions, l'accomplissement de

vos justes désirs, une belle postérité, une longue suitte d'années, avec une parfaite santé, comme estans les tres-humbles, les fidelles et tres obeyssans serviteurs subjets et officiers de vostre Majesté.

Quant à la Chambre des Comptes, la Cour des aydes et Finances, pour avoir esté transferées à Saulieu, puis à Beaune, elles ne se trouverent à cette cérémonie royale; mais furent au rencontre de sa Majesté à Chastillon sur Seine, où ils lui rendirent leurs devoirs, et fut leur harangue faite par le Président Pinsonnet qui fit admirer son eloquence.

Sa Majesté ayant ouy tous les corps de la justice et de la ville ; les capitaines lieutenans et enseignes des Sept Paroisses parurent, avec quinze ou seize cens hommes tant piquiers que mousquetaires, conduits en bon ordre : Lesquels estans entrez par la porte des Chartreux, du costé de la porte Guillaume, descendirent par la grande cour du Couvent, où sa majesté estant aux fenestres d'un pavillon, à l'entrée du grand cloistre, les veid filer contre le grand pré du monastere tirant vers la porte d'Ouche, où toute ceste infanterie dès le com-

mencement d'icelle, jusques au delà de la rue de la Poullaillerie fut mise en haye.

Le Roy estant arrivé en son carosse à la porte d'Ouche, descendit, et là se presenta le clergé de la saincte Chapelle de Dijon en chappes avec la croix, qui saluerent sa Majesté: Apres la harangue desquels, qui fut faite par M. Baillet doyen d'icelle, sa Majesté monta sur un cheval blanc, que l'un de ses escuyers tenoit en main, et lors luy fut presenté le daix porté par quatre, sçavoir les sieurs Chevillot, Brechillet, Molee et Sudelet, advocats en Parlement. Ledit Daix estoit de veloux rouge cramoisy à fonds d'argent, couvert de satin incarnat, enrichi d'une belle couronne et armes de France, parsemé de fleurs de lys d'or et L couronnées.

A cette porte d'Ouche, et aux rues par où le Roy devoit passer, estoient dressez les arcs triomphaux suivans. Maistre Estienne Brechillet advocat au Parlement et eschevin de ville, fut commis par la Chambre pour en donner les desseins et faire les vers.

Le premier arc triomphal fut dressé proche la porte d'Ouche par laquelle il pleut à sa

Majesté faire son entrée, il estoit d'ordre dorique composé de piedestal avec leurs colonnes, garnies de pilastres et ornées de corniches, frizes et architraves, avec leurs enrichissemens: et au long desdites colonnes estoient deux grands thermes en bronze le tout solide et de relief comme en tous les autres.

Ledit arc avoit vingt sept pieds de hauteur sans y comprendre les figures et vingt neuf pieds de largeur, de jour sous la clef dix huict.

Dessus les corniches estoient trois piedestal, et sur celui du milieu estoit le Roy à cheval.

Sur l'autre à main droicte estoit la ville de Dijon representée comme Cibelle mere des Dieux, des tours en la teste et une clef en la main qu'elle presentoit au Roy, vestue d'une robbe d'escarlate à cause du Parlement dont elle est honorée. Bien que l'on depeigne Cibelle en ceste sorte pour une autre raison, les tours representant le circuit de la terre, qui est comme couronnée de Villes, Villages et Chasteaux : et la clef ne signifiant autre chose, que la semence de la terre, qui se reserre en hyver,

pour esclorre et germer au printemps qui semble ouvrir la terre.

Neantmoins ces circonstances convenoient au subject, quoy qu'aucunes d'icelles fussent prises en un autre sens. Ce qui pouvoit avoir quelque rapport et paralelle estoit, que de meme que Cibelle est mère des Dieux, aussi Dijon est appellée la ville des Dieux, mere et capitale de toute la Province.

A main gauche estoit l'image de la fidelité qui s'humilioit devant le Roy ; ainsi ce premier arc triomphal estoit une entrée à tout le dessein et contenoit les vœux et submissions de la ville de Dijon aux pieds de sa Majesté.

En la frize estoit ceste inscription,

Ludovico Justo Maris
Terræque victori ob triumphantem ejus
adventum publici gaudii monu-
mentum hoc
Divio posuit.

Entre les colonnes en une table d'attente estoient escrits ces vers,

Grand Roy, laisse à ce coup les pompes de ton Louvre
Reçois les humbles vœux du peuple qui te suit,
Entre victorieux dans mon sein que je t'ouvre,

Dans ton char triomphant que la gloire conduit.
Ainsi du grand Alcide, et ainsi de Thésée,
Quand ils guidoient leurs pas à l'immortalité,
La plus humble maison ne fust point mesprisée
Oublians des Palais la superbe beauté.
Reçois ces clefs, et vois dedans mon cœur l'image
De ma fidélité qui y fait son séjour.
Que si pour ta grandeur trop simple est son visage,
Il y aura des traicts pour plaire à ton amour.
Poursuis et recognois, grand Prince, de ta gloire
Les divins monumens fidellement tracez
Miracles de valeur que la foy de l'histoire
Ne nous ose asseurer dans les siecles passez.
Tu verras ce fameux prodige d'insolence
Que la force des Roys n'avoit point abbatu,
Que le ciel reservoit jusques à ta naissance
Pour le sacrifier victime à la vertu.
Prens plaisir et permets dans l'heur que je possede
Que je renferme icy les actes glorieux.
Ainsy Juppin soufrit quand la main d'Archimede
Rangea sous un crystal les monumens des Cieux.

Le second arc avoit pour sujet la victoire du Roy sur les Anglois representée par les amours de Glauque et de Scilla. Et le rapport estoit que de mesme que les amours de Glauque avoient eu une issue funeste par le changement de Scille en gouffre et escueil de mer; qu'aussi les Anglois qui formoient des desseins

sur cet Estat, au lieu de se rendre maistres de la Rochelle, comme ils s'estoient imaginé, ils y ont trouvé un escueil et rocher contre lequel leurs vaisseaux ont fait un miserable naufrage.

L'arc estoit posé proche l'eglise de sainct Benigne, d'ordre ionique, composé de six colonnes avec leurs piedestal, bazes, chapiteaux, frizes, architraves, et corniches, le tout enrichy d'ornemens convenables : il avoit hors œuvre vingt cinq pieds, de jour sous la clef dix huict, de large douze, de haut trente cinq.

Sur la corniche estoient posez trois piedestal : en celuy du costé droit estoit Glauque dieu marin, representant l'Angleterre, qui offroit des roses, marques dudit Royaume, à Scilla.

Au costé gauche, estoit Scilla qui representoit la Rochelle : et derrière elle un gouffre ou escueil, et contre iceluy des vaisseaux renversez et faisans naufrage ; elle tendoit la main droite pour prendre les roses, et de l'autre main elle ostoit à demy une couronne de lis qu'elle avoit sur sa teste.

Au milieu estoit Neptune, ressemblant au

Roy avec son trident, dont il menaçoit Glauque.

L'inscription principale en la frize qui comprenoit tout le sujet, estoit : *Oceani Domitori, Anglorum Debellatori.*

En la face du piedestal sur lequel estoit Neptune il y avoit ceste autre inscription : *Hæc præda negatur Semideis.*

En celuy sur lequel estoit le vaisseau ou navire, *Antennis saucia fractis ludibrium pelagi.*

En une table d'attente estoient ces vers,

Quitte nostre océan, n'irrite plus les flots,
Faible divinité qu'enfanta la Tamise,
On a veu trop longtemps tes peureux matelots
Flotter dans les projects d'une vaine entreprise :
Ja Neptune te poursuivant,
Va livrer ta fortune à la merci du vent.
Ce dompteur de la mer, miracle de nos jours,
Tient ses flots garrotez, les astres favorables
Observent ses desseins pour y régler leur cours.
Les vents soufflent pour luy mortels ou secourables
Et le discord des élémens
S'unit dessous la loy de ses commandements.
Celle à qui tu as mis des roses dans le sein,
Et qui t'y mis l'amour, déteste l'inconstance
Qui la fit condescendre à ce honteux dessein
D'abandonner le lis, ornement de la France

Qu'ores l'image de la peur,
Non la fidelité, luy remet dans le cœur.
Tes désirs orgueilleux portez dessus les eaux
N'auront aucun repos dans le mal que tu souffre :
Son rencontre est fatal au cours de tes vaisseaux;
Elle est pire pour toy qu'un rocher et qu'un gouffre;
Dedans les attraits de son œil,
Tes vœux ambitieux trouveront un escueil.
Souvent l'ambition qui tes voiles poussoit,
Des villes dans tes rets te promit, importune
Comme à ce potentat que le Ciel caressoit,
Idole de bonheur qu'adoroit la fortune ;
Mais l'appas de tes hameçons
N'attire les citez ainsi que les poissons.
Il est faux ce qu'on dit que tu sçais deviner,
Que l'on ait entendu tes oracles dans Dèle :
Car tu eusse bien pu ton malheur destourner
Sans prendre le party d'une ville rebelle.
Mais en la pensant rechercher
Tu as heurté ta nef contre un fatal rocher.

Au troisième arc la prise de la Rochelle estoit representée par le chastiment de Niobe, laquelle pour sa presomption fondée sur le nombre d'enfans qu'elle avoit, sur ses puissantes alliances, et sur les villes et forteresses, qui lui servoient de retraite ; et encore par son impureté envers les Dieux, tesmoignée par le

mespris qu'elle fit des sacrifices de Latone qu'elle jalousoit, fut convertie en pierre, et ses filles tuées par Apollon. Ce qui s'approprie parfaitement à la presomption de la ville de la Rochelle, qui l'a rendue insensible et portée jusques à cet aveuglement de se rendre rebelle à son Roy, et de troubler le repos de la France, et envier sa gloire, dont elle a esté de tout temps jalouse ; ce qui a causé sa ruine et celles des autres villes rebelles.

Cet arc estoit eslevé en la place Sainct Jean à l'entrée de la rue de la Poulaillerie, et avoit pour inscription principale : *Fortissimo urbium rebellium eversori.*

La fabrique estoit d'ordre Corinthe, composée de quatre colonnes de jaspe, posées sur leurs piedestal, avec les chapiteaux, frizes et corniches. Il y avoit trois portiques: et avoit ledit arc quarante six pieds de hauteur, et de largeur, trente.

Dessus la principale corniche estoient posez trois piedestal.

Sur celui du milieu estoit Latone mere d'Apollon representant la France, tenant une palme à la main droite, et une branche d'olive

en la gauche ; aupres d'elle un autel, et sur iceluy le genie de la France, tenant en la main droite un lis et en la gauche une corne d'abondance ; et au pied de l'autel, deux hommes de nations estrangeres sacrifians à Latone et au genie de la France, ayans chacun d'eux un genouil en terre, et tenans des encensoirs.

En la face dudit piedestal estoit cette inscription moulée sur celle que l'on voit à l'entour d'une medaille d'Adrian, *Galliæ et populi Gallici genio.*

A main gauche sur l'autre piedestal estoit Niobe, desja à demy convertie en rocher et se destournant du sacrifice : aupres d'elle trois de ses filles representans les villes rebelles, tant celles qui sont reduites, que celles qui ne le sont point encores ; les unes transpercées de dards, les autres prenans la fuite avec tous les indices de la peur.

Dans le piedestal où estoit Niobe, on lisoit cette hemistique, *Vita est concessa dolori.* Sous ses filles cet autre, *Imperii Gallici pertinaces æmulæ.*

Au milieu sur un piedestal plus eslevé que

les autres estoit Apollon dans une nue, ressemblant au Roy, tenant son arc bandé prest à decocher sur les filles de Niobe ou villes rebelles, avec cette inscription, *Jam debitus ultor imminet.*

Aux tables d'attente entre les deux colomnes estoient ces vers,

Insolente mère d'orgueil,
Le sort qui a mouillé ton œil
A donc endurci ton courage,
Et de tes filles le malheur
N'a rien fait qu'irriter la rage
Qui voulut venger ta douleur.

Dès lors tu devois bien tomber
Du trait dont les fit succomber
Ce grand Apollon de la France,
Si son juste ressentiment
N'eut reservé ton arrogance
A un plus rude chastiment.

Mais leur mal ne t'a peu toucher
Que pour te changer en rocher,
Qu'il a plus noirci de son foudre
Que ne fut des champs Phlegreans
Par Jupin noircie la poudre
En la défaite des Geans.

Aussi qui luy peut résister
Quand sa vengeance il veut porter
De ses traits sur l'aisle legere,
Et que son pouvoir absolu
Sollicité de sa cholere
Fait tout ce qu'il a resolu ?

Il est vrai que son œil est beau,
Qu'il est du monde le flambeau
Qui ça bas toute chose anime :
Mais ces rayons puissans et clairs
Tirent matiere de ton crime
Pour le foudre et pour les esclairs.

Viens donc humble sacrifier
A la France et t'humilier,
Versant à ses autels des larmes !
Son genie des nations,
Soit par l'amour ou par les armes
Force les inclinations.

Le quatreeme arc estoit dédié à la clemence du Roy et fut dressé au bout de la rue de la Magdelene, proche le college des Peres Jesuites, Pour la structure il estoit d'ordre composé, orné de quatre colomnes vernies, et les chapiteaux dorez, accompagnez de leurs corniches de jaspe : au bas de l'arcade son stilobate regnant jusques en bas.

Sur la corniche il y avoit un grand piedestal, sur lequel estoit Hercule, et aupres de luy un amour qui lui ostoit sa massue.

De l'autre costé y avoit un embleme du mesme sujet : c'estoit un foudre sous un rameau d'olive, et un aigle dessus ; que quelques Empereurs ont pris pour devise, et se trouve en quelques anciennes medailles.

L'inscription de l'arc estoit, *Clementissimo Victori.*

Au piedestal estoit ce vers,

Post acies odiis idem qui terminus armis.

Et au dessus de l'arc, dans une table d'attente, estoient escrits ces vers,

Enfin Louis a tout dompté,
Le calme succede à l'orage
Les merveilles de sa bonté
Suivent celles de son courage ;
Les forces de Mars à leur tour
Cèdent à celle de l'amour.

D'Hercule il tient les bras liez,
Sous luy Bellone est estouffée,
Et dans des cœurs humiliez
Il s'élève un ferme trophée
Qui ne sera point ruiné
Par l'effort du temps mutiné.

Afin d'espargner leurs forfaits
Son foudre s'allie à l'olive
Douce ménagère de paix
Et sous ses rameaux se captive;
Ce Roy qui a tout abattu
S'abbat sous sa propre vertu.

Quand la vengeance a le pouvoir,
Et lors que l'offense l'attire,
Pour ne s'y laisser decevoir
Il faut un bien puissant empire :
Il n'y a que ce Roy vainqueur
Qui puisse aussi vaincre son cœur.

En la grande rue Sainct Estienne proche la place de la Saincte Chapelle estoit le cinquiesme et dernier arc triomphal d'architecture et ordre Corinthe et conforme au troisiesme en sa structure : de hauteur en tout de cinquante pieds, et de largeur trente-cinq.

Il representoit le triomphe du Roy approprié à l'un de ceux de Cesar Auguste.

Sur la corniche il y avoit trois piedestal, et sur celuy du milieu fort haut et relevé un char de triomphe, sur lequel estoit Auguste, representant le Roy ; et au devant et derriere d'iceluy, tant pour l'ornement, que pour la

signification, les effigies de la victoire et de la renommée.

Sur le piedestal à main droite estoit la figure de la rebellion que le Roy tenoit enchaisnée.

Sur celuy de main gauche celle d'une femme mourante couchée sur un lict, ayant l'un des bras nud, et à l'entour du bras un aspic qui la piquoit en la sorte que l'on depeint la Roine Cleopatre, lors qu'elle fut menée au triomphe de Cesar Auguste : Figure allegorique de la Rochelle, qui vouloit usurper une espece de Royauté : par l'aspic estoit signifiée la vengeance divine et la punition de ceux qui attentent à la saincteté des Rois.

En la frize estoit l'inscription principale, *Galliarum Augusto triumphatori.*

Au piedestal du chariot triomphant estoit escrit cette hemistique, *Hujus mare terraque fatis debentur.*

En celuy sur lequel estoit la figure de Cleopatre estoit cet autre, *Proficit, hoc vincente, capi.*

En l'espace d'entre les colomnes estoient ces vers,

Elle a ressenti la vengeance
Des cieux trop provoquez, cette infâme cité ;

Et cognoist que des Rois jamais la sainctеté
Personne impunément n'offence.

Ce grand Auguste des François
De la rebellion a terrassé l'idole,
Aux pieds de sa valeur, sa piété l'immole,
Ore victime à tant de Rois.

Que de tous sa gloire adorée
Remplisse l'univers de ses actes guerriers,
Que la voix du renom publie ses lauriers,
Jusqu'au fond de l'hyperborée.

Cet orgueil qui fut sans pareil
Eust servi justement de pompe à sa victoire,
Dont l'horreur et le sang devoient enfler la gloire
D'un bien plus funeste appareil.

Mais ces ambitieuses marques
Qui des Princes vainqueurs flatent la cruauté,
Et leurs spectacles vains offencent la bonté
Du plus doux de tous les monarques.

A l'entrée du Roy dans la ville marchoit devant le daix le sieur de S. Simon, premier escuyer, avec l'épée royale au costé dans le fourreau, faisant la charge de grand escuyer de France, en l'absence du duc de Bellegarde.

Devant ledit sieur de Sainct Simon estoit

le marquis de Mirebeau, lieutenant general pour sa dite Majesté audit gouvernement representant ledit sieur Gouverneur.

Plus avant estoient les herauts, exempts et archers des gardes, tant Françoises qu'Ecossoises ; les Massiers et les cent Suisses de la garde du Roy ; les Vicomte Maieur et Eschevins de la ville.

Derriere marchoit le sieur de Gordes capitaine des gardes du corps, avec grand nombre de noblesse.

En cet ordre Sa Majesté entra en la ville par la porte d'Ouche, tirant contre la grand rue Sainct Philibert jusques à l'Eglise de l'abbaye Sainct Benigne, suivant la coustume de ses predecesseurs Rois, et où lors de leurs entrées ils jurent de maintenir les privileges de la dite ville.

Etant Sa Majesté en ceste eglise, elle se mit à genoux devant le grand autel sur un marchepied paré de velours : et apres les prieres accoustumées, le Vicomte Mayeur à genoux à main gauche de Sa Majesté, et auprès de luy le sieur Marquis de Mirebeau avec le corps de la ville, les Evangiles estans sur un banc paré

de velours, ledit Vicomte Maieur promít et jura entre les mains de Sa Majesté toute fidelité et obeissance, tant pour luy que pour les autres habitans de la ville.

Après ce serment le Vicomte-Maieur ayant prié le Roy de jurer de maintenir les privileges d'icelle ville suivant la coustume de ses predecesseurs Rois, Sa Majesté en promit la confirmation.

A ceste ceremonie estoient le Marquis de Mirebeau, l'archevesque de Bordeaux, le corps de la ville, deux aumoniers de Sa Majesté, et grand nombre de noblesse.

Ce fait, le Roy estant remonté à cheval sous le dais, alla jusques à son logis avec une allegresse et joye extreme de tout le peuple, qui par continuelles acclamations crioit, vive le Roy, lesquelles furent bien-tost suivis de canonnades.

Le jeudy premier jour de fevrier les Vicomte Maieur et Eschevins furent en la maison du Roy, pour lui faire present d'une croix de diamans de la part de la ville, le don qui estoit destiné pour Sa Majesté n'estant encores parachevé. Ceste croix fut presentée au Roy par

M. Estienne Brechillet, advocat au Parlement de Dijon, et eschevin de la dite ville, qui luy fit ceste harangue :

Sire, entre tant de divines et admirables qualitez qui reluisent sur le front de vostre Majesté, et dont nostre faiblesse ne peut soutenir l'esclat, nous sommes contraints d'arrester la veue sur vostre bonté, laquelle comme un astre favorable qui se rencontre en regne avec ce grand soleil, en modere les rayons, et en rend plus douces les influences, pour la supplier tres humblement de daigner accepter ce gage de notre fidelité et obeissance, lequel s'il nous trahit d'un costé en descouvrant nostre impuissance, nous favorise de l'autre, pour estre la marque et le symbole d'une humble recognoissance de vos subjets envers leur prince souverain.

Excusez, Sire, si dans ce vaste Ocean, qui est la vive source d'où decoulent et derivent toutes sortes de biens, et y retournent comme à leur principe, nousjettons unegoutte d'eau : vostre grandeur et nostre bassesse, le nom auguste et glorieux de Roy, et l'humble qualité de subjets, ce sont des extremes d'une

distance infinie, entre lesquels le present le plus precieux du monde se reduiroit à neant, sans pouvoir parvenir de l'un à l'autre : il en perd en nos mains et le titre et l'effect puis que nos fortunes et nos vies sont à vous dont nous vous venons faire hommage.

Car bien que vostres, vous leur donnez le prix et le merite en nostre faveur : et nous apprenons dans vos actions vraiment Royales, autant justes que benignes, estimatrices des nostres, que c'est en ce poinct qu'un subjet peut estre liberal envers son Prince, et que ce qui est deu de devoir naturel prend un titre plus avantageux par sa bienveillance. La joye que vostre Majesté peut lire sur nos visages descouvre assez les mouvemens interieurs de nos cœurs, où vostre service est parfaitement empreint.

Si nos actions n'en avoient tousjours esté les fidelles interpretes, vous en pourriez estre asseuré par ce puissant Agent de vos commandemens Monsieur le Duc de Bellegarde gouverneur de ceste Province, et Monsieur le Marquis de Mirebeau lieutenant pour vostre Majesté en icelle, qui menagent avec une telle

prudence l'authorité que vous avez mis en depos entre leurs mains, qu'ils tiennent l'amour et la crainte en egal temperament dans le cœur de vos subjets, au soulagement desquels ils se portent avec un tel zele et affection, que nostre devoir ne peut sans ingratitude demeurer muet en ceste ocurence, et sans en faire esclater en presence de vostre Majesté ce temoignage public que leurs merites exigent de nous. Comme aussi de l'obligation qu'a la Province en general, et ceste ville en particulier, à vostre auguste Parlement, duquel on peut dire en verité ce que l'on disoit de l'autel des heraelites, que c'est là où tous les jours la justice et la clemence font de nouveaux miracles, et où elles ne sont jamais en vain implorées de vostre peuple, qui les revere comme des deitez protectrices, tutelaires et gardiennes, et qui y accourt comme à un azile asseuré contre l'injustice et l'oppression. Mais nostre joye dans son excès manque d'une seule chose, qu'elle ne trouve point de paroles assez puissantes et energiques pour s'expliquer dignement à l'arrivée de vostre Majesté glorieuse et triomphante. Aussi faut-il

que le discours cede à l'admiration, et que la langue perde pour un temps son usage, pour lui permettre de s'emparer librement de nos esprits au rencontre de tant de merveilles qui accompagnent vostre triomphe.

Pour considerer qu'en un temps auquel on a veu la rebellion (ceste ennemie jurée et intestine de l'Estat, ceste fille denaturée), redoubler son audace et sa désobeissance, pour avoir eu pour complice le secours estranger, que l'on l'a veue dans ses plus orgueilleux desseins, dans son plus funeste et sanglant appareil, dans ses plus sacrileges effets, dans les plus violents accès de sa fureur : bref, au comble et au sommet de son insolence et de son impiété, opposer à l'authorité royale le fer et le feu qu'elle avoit preparé pendant des siecles entiers : qu'en ce mesme temps on a veu vostre bras puissant la precipiter dans l'abysme de son neant ; de sorte qu'il semble que Dieu n'ait permis qu'elle se soit si extraordinairement souslevée que pour davantage relever le char de vostre triomphe, et pour servir d'une plus ample et glorieuse matiere à vostre victoire. en laquelle toutes vos vertus Royales,

qui naturellement sont d'accord pour conspirer à vostre gloire par une contention et discorde admirable et surnaturelle, ont esté victorieuses d'elles mesmes, laissans en suspens le jugement de l'univers qui y devra avoir la meilleure part, ou vostre piété qui vous a rendu un instrument merveilleux pour l'avancement de l'honneur de Dieu ; en vostre valeur, sous laquelle non seulement la force des hommes, mais aussi celle des elemens liguées ensemble, ont miraculeusement fléchi ; ou vostre clemence qui a fait participer les vaincus mesmes au fruit de vostre victoire, tant ce vous est une qualité propre et essentielle que de vaincre. Bref, l'on voit que par dessus toutes les voyes et procedures humaines et ordinaires ce qui sembloit menacer le bouleversement de l'Estat, a servi de fondement pour bastir une profonde et perdurable paix, et pour faire jouir vos subjets du repos que vos travaux leur ont acquis. Certainement nostre devoir demeure court aux obligations infinies que nous avons à V. M. et toutes les puissances de nos armes deviennent impuissantes, et succombent sous ce fais.

Ainsi, puis qu'il ne nous reste rien à present que la voix pour la recognoistre; ce que nous pouvons faire Sire, c'est de prier Dieu que vos armes qui ont rempli vos ennemis de honte et de confusion, les estrangers de terreurs et d'etonnement, vos subjets de joye et d'admiration, facent tous les jours de nouveaux progrés et qu'elles estendent aussi loin vostre domination qu'elles ont fait la gloire de vostre nom; qui vous publie et fait recognoistre par tout le plus grand monarque de la terre.

Le mesme jour 1 de fevrier Sa Majesté estant sur son depart, la cour de Parlement en corps en robbes noires s'achemina à son logis pour prendre congé d'elle, et fut le propos porté par le premier President au dit Parlement, qui luy dit :

Sire, vos tres-humbles serviteurs et officiers de vostre Parlement se viennent prosterner pour la seconde fois aux pieds de Vostre Majesté, et avant son depart luy reiterer leurs tres humbles supplications et prieres; et que comme tels ils vous sont en ceste qualité ce que l'ombre est au corps, l'image à la chose, et le rayon au soleil; que comme ombres ils

vous suivent, comme images ils vous representent et comme rayons ils tirent leur splendeur de vostre Majesté ; vous vouliez aussi par vostre naturelle bonté leur accorder la protection favorable qu'ils implorent de vous et pour vostre service, et que l'œil debonnaire de vostre bienveillance nous regarde toujours, comme de nostre part nous vous temoignerons par nos tres humbles services, que vous estes vraiment Roy de nos cœurs et de nos vies, qui ne seront oncques employées que pour executer vos sacrez commandemens. Mais si j'en dis davantage, je crains de retarder vostre depart, et en iceluy le cours du bonheur où la fortune de la France et vos desirs vous appellent. Que le ciel donc, ô grand Roy, le riche honneur de nos jours, le jour et l'honneur des plus grands Rois, vous donne le moyen d'accomplir et achever l'ouvrage qu'avez si heureusement commencé et que ne cessiez de vaincre que lors que vous cesserez d'estre ce que vous estes ; soit en ramenant en leur devoir vos rebelles subjets, ou secourant si puissamment vos alliez les Princes estrangers : que comme vous estes recogneu de tous

le plus grand Roy, vous soyez aussi tousjours victorieux et triomphant, et en la guerre et en la paix.

Le mesme jour le Roy partit sur les neuf heures du matin de Dijon, et alla coucher à Nuits.

Du depuis les sieurs Brechillet et Bastonnier advocats au Parlement et Eschevins de la dite ville furent deputez après le depart de Sa Majesté, pour lui presenter le don dont nous avons parlé ci dessus. C'estoit la figure du Roy sur un piedestal, et à ses pieds la ville de Dijon, qui lui offroit deux palmes avec ceste inscription : *Victori et justo geminas dat Divio palmas*. Le tout d'or et d'émail, enrichi de diamans. Ils trouverent le Roi à Grenoble, et ayant esté introduits dans son cabinet par le sieur de S. Simon, ledit sieur Brechillet en fit offre à Sa Majesté et lui tint ce discours :

Sire, si l'amour est le plus puissant genie de la nature, et l'unique artisan des choses bonnes et belles, nous osons esperer qu'il aura inspiré quelque grâce à son ouvrage que nous vous venons offrir pour vous le rendre agreable, puis que c'est luy-mesme qui nous en a mis

l'idée dans l'esprit, formé sur le modele vivant de vostre majesté. Nous avons creu, Sire, que ce dessein qui a esté le premier en nostre intention, quoique le dernier en execution, vous devoit estre presenté : nous avons imputé à disgrace qu'il soit tombé trop tard entre nos mains ; et nous nous excuserions volontiers d'avoir esté surpris au temps de vostre heureuse arrivée. Mais entrans dans une plus exacte consideration, nous avons recogneu que cela n'estoit point arrivé par un rencontre temeraire et fortuit et que la providence divine, qui veille et qui agit continuellement auprès de vous, avoit guidé nos actions lors que nous y pensions le moins, nous ayant inspiré en ceste attente de vous presenter la croix avant les palmes ; pour faire entendre à un chacun, que comme vostre pieté la releve par tout, et lui dresse des trophées dans les cœurs les plus obstinez ; qu'aussi c'est elle qui ouvre le chemin à toutes vos conquestes, et qui vous donne pour compagnes inseparables ces deux filles du ciel, la Justice et la Victoire, qui travaillant continuellement à vous rendre le plus grand monarque du monde, et qui impri-

ment de plus en plus sur vostre front en caracteres immortels, ces titres augustes de Juste et Victorieux. Permettez donc, Sire, que vostre ville de Dijon se prosterne devant vous, qu'elle se place à vos pieds, et que dans cette acclamation publique elle contribue ses vœux et vous offre des palmes. Si quelqu'un juge son humilité ambitieuse, V. M. s'il lui plaist fera un jugement plus favorable de son zele.



Dijon. Imp. Darantiere.




SPES·IN·LABORE
DARANTIERE

ENTRÉES

ET

RÉJOUISSANCES

DANS LA VILLE DE DIJON



RÉCIT DE CE QUI S'EST PASSÉ
EN LA VILLE DE DIJON
POUR L'HEUREUSE NAISSANCE DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN
1638



A DIJON
CHEZ DARANTIERE, IMPRIMEUR
Rue Chabot-Charny, 65

1885



RÉCIT DE CE QUI S'EST PASSÉ

EN LA VILLE DE DIJON POUR L'HEUREUSE NAISSANCE DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN

LE septième septembre mil six cent trente huict la ville de Dijon receut l'heureuse nouvelle de la naissance de Monseigneur le Daulphin du mariage de très haut, très auguste et très puissant prince Louys de Bourbon treizième du nom, surnommé le Juste, Roy de France et de Navarre, et de très vertueuse, très haute et très excellente princesse Anne d'Austriche, par le sieur de Sainctot, envoyé par Sa Majesté (1) qui y arriva ledict jour.

(1) M. de Sainctot devint peu après introducteur des ambassadeurs et maître des cérémonies de la Cour.

Néantmoins, deux jours auparavant un bruit commun sans en sçavoir certainement l'auteur, avoit semé par tout ceste heureuse nouvelle pour vérifier la remarque qu'on a faict souventefois que les grandes et importantes choses se sçavent avant que les courriers soient venus, comme si noz désirs estoient les oracles qui nous descouvrent les choses incongneues, et si quelques puissances ocultes et génie favorable, amy de nostre bien, nous instruysoit par une heureuse anticipation du bonheur que nous atendons.

La nouvelle ne fut pas plustost sceue que tous les corps de la ville se disposèrent d'en remercier Dieu par l'action de grâces solennelle qui se faict en pareille ocurrance, le *Te Deum* ayant esté chanté en l'église de la Saincte Chapelle du Roy, où assistoient Monseigneur le duc Danguien (1), commandant pour sa majesté ez pays de Bourgoigne et Bresse en absence de Monseigneur le prince

(1) Louis de Bourbon, duc d'Enghien (le grand Condé), né le 8 septembre 1621, mort le 11 décembre 1686. Il succéda à son père comme gouverneur de Bourgogne, le 5 janvier 1647.

son père (1), Messieurs du Parlement, de la Chambre des Comptes, du bailliage, vicomte maieur, eschevins et officiers de ville.

En mesme temps ce ne furent que rejouissances par toute la ville par les aclamations qui s'y entendoient, chacun criant d'une voix poussée du profond du cœur *Vive le Roy et Monseigneur le Daulphin,* lesquelles aclamations furent secondées du bruit des canons qu'on entendit tonner et de la ville et du chasteau; tout le jour, et une partie de la nuict continua l'harmonie des haut bois, et le son des trompettes ez lieux les plus eminentz de la ville, et en tous les quartiers d'icelle se firent des feuz en signe de réjouissance avec une afluance extraordinaire de peuple par les rues qui faisoit paroistre, par tous les signes extérieurs qu'il luy estoit possible, le contantement intérieur de leurs cœurs.

Aussy la France n'eust-elle jamais un plus

(1) Henri de Bourbon, prince de Condé, né le 1er septembre 1588, nommé en 1631 commandant militaire en Bourgogne, puis gouverneur en titre par lettres du 6 décembre de la même année. Il mourut à Paris le 26 décembre 1646.

digne subject de rejouissance pour un si grand bénéfice du Ciel, après un temps assez long pour rebuter la plus ferme espérance.

En quoy la providance de Dieu nous enseigne qu'elle prend le temps oportun, faisant esclorre ses bienfaictz au moment qu'elle l'a jugé nécessaire dans les secretz ressortz de sa prédestination.

Et l'expériance d'ailleurs nous aprend que les naissances des choses excellentes se font par grandz intervalles et sont recommendables par leur rareté, au lieu que celles des choses basses et ordinaires comme un ouvrage de la fortune viennent tumultuairement et à la foule.

Que les grands princes sont comme le phénix qui naist une fois en cinq cens ans, mais aussy ils sont parfaicts et accomplis en un instant. Dieu, comme par une production extraordinaire et surnaturelle, les faisant franchir d'un plain sault le réglement et l'ordre du temps qui ne conduit les autres à la perfection que par la longueur de certains degrez, par lesquels il les faict passer.

Comme la joye de ceste heureuse naissance fut excessive, ce fut un effect de la mesme pro-

vidance de Dieu de la modérer, l'ayant voulu faire naistre au millieu des malheurs de la guerre, pour aporter quelque tempéramment à son excès, de mesme qu'en grandes félicitez les anciens mesloient quelques marques de disgrâce pour retenir la modestie et faisoient boire un bruvage composé de rue aux vainqueurs des jeux olympicques, comme un absinte contre la trop grande douceur de la gloire.

Mais ceste joye fut si forte et l'esclat d'icelle si puissant, qu'elle dissipa tous ces nuages de tristesse et fit paroistre plainement le contentement du peuple, qui n'en donna jamais de si sensibles effectz.

Messieurs les Vicomte maieur et eschevins, aussy tost après la nouvelle, s'assemblèrent et résolurent de faire faire un feu de joye solemnel et autant sortable à la dignité du subject que les forces de la ville le pouvoient permettre, pour le dessein duquel ilz députèrent de leur corps Maistre Estienne Brechillet, advocat en parlement, plus ancien eschevin (1), et Maistre

(1) Poète bourguignon, E. Brechillet avait déjà coopéré à la première entrée de Louis XIII en 1629,

Pierre Malpoy (1), aussy advocat audict parlement, un des conseils de ladicte ville. Monsieur de Frasans, digne chef de ceste compagnie (2), en voulut aussy prendre la peine comme l'esprit et l'intelligence qui la faict mouvoir ainsy qu'Apollon celle des Muses. La grandeur du subject demandoit un temps suffisant pour en faire les préparatifs et pour le mettre en sa perfection. Mais le sieur de Xainctot le pressa en sorte, sur ce qu'il fit entendre qu'il vouloit partir au plustost et qu'il désiroit estre présent pour faire raport au Roy de ce qu'il auroit veu, qu'on n'eust autre temps que du vendredi au dimanche, dans lequel Monseigneur le duc d'Anguien commenda que se fit le feu de joye, prenant un soin particulier que tout allat au contentement du Roy pour le service duquel son zèle et son afection le tiennent toujours en haleyne comme

en donnant les dessins des arcs triomphaux avec leurs inscriptions. On lui attribue le présent récit.

(1) P. Malpoy, autre poète bourguignon, auteur de la relation de l'entrée du prince de Condé en 1632.

(2) Jacques de Frasans, maire pour la sixième fois.

la grande artère faict le cœur en son maniement, estant la règle et le modelle des plus parfaictz en un eage auquel est assez aux autres princes de tendre à la perfection.

Ce fut alors que l'afection combattit l'impuissance, que la dilligence et le travail suplèerent à la brieveté du temps, que cest Apollon naissant ouvrit et eschaufa la verve des poetes, resveilla les inventions des peintres au millieu de la nuict et du sommeil et donna aux architectes comme à d'autres Briarées des mains pour l'exécution.

En sorte que le tout se trouva prest et disposé pour le sabmedy, auquel jour l'architecture du feu de joye fut dressée au millieu de la place de la Saincte Chapelle (1).

Le subject estoit l'acouchement de Latone en l'isle de Dele, l'une des plus celebres des Cyclades où nasquit Apollon, laquelle naissance estoit acomparée à celle de Monseigneur le Daulphin.

Et le raport estoit que de mesme que par le moyen de ceste naissance, ceste isle qui estoit

(1) Aujourd'hui la place Saint-Étienne.

auparavant flottante d'avec la mer fut rendue ferme et arrestée.

Hæsit Apollineo Delos Latonia partu,

dict Claudian en son panégérique du quatrième consulat des Honorius.

De mesme ceste heureuse naissance afermiroit le repos de la France à présent agité par les flotz de la guerre.

Et comme Latone en acouchant estoit apuyée sur un palmier, signe de victoire, qu'aussy ceste mesme naissance donneroit à la France la victoire sur ses ennemis.

Bref que comme ceste isle estoit tellement sacrée et inviolable que les Perses qui l'abordèrent avec mille vaisseaux ne la peurent endommager quoy qu'ils eussent un apareil pour la conqueste du monde, qu'aussy les effortz des ennemis seroient vains et inutilz contre la France.

Au milieu du théâtre estoit dépeinte l'isle de Dele représentant la France plaine de palmiers et une mer qui l'environnoit pour signifier les guerres dont elle est agitée, l'eau

de la mer selon les Egiptiens estant le symbole d'inimitié et de division.

Dans ceste isle estoit Latone représentant la Reyne apuyée sur un palmier et auprès d'elle Apollon représentant Monseigneur le Dauphin dépeint comme un enfant ayant la teste entourée de rayons, dans un berceau composé de feuilles de palmiers avec ceste inscription : *Cunabula palmæ*, et plus haut se lisoit ceste autre : *Pulchro fœcundat germine regnum.*

Ce n'est pas sans raison que l'on représentoit Monseigneur le Daulphin par Apolon qui est pris pour le soleil, auquel ordinairement les Roys et princes sont comparéz comme estant l'astre qui régit les autres créatures, l'image de Dieu la plus acomplie entre les choses inanimées, le grand ressort de la providance divine estant entre les choses sensibles ce que Dieu est entre les intellectuelles.

Apollon parmi les payens est le Dieu qui préside aux oracles comme voyant tout et congnoissant le futur et le passé, vraye image d'un prince dont la prévoyance doibt régler l'advenir par le passé, et les Egiptiens pour

représenter la conduite de l'univers mettoient dans un navire un jeune homme ayant la teste ceinte de rayons, qu'estoit le soleil, d'autrefois luy donnoient le luth et la lire à Apolon, pour ce que le soleil est l'armonie et le tempéramment de l'univers comme le dict Philon juif au troisième de la vie de Moyse et comme dict Lucain :

Tempora dividit ævi,
Mutat nocte diem radiisque potentibus astra
Ire vetat cursusque vagos statione moratur.

Ce qui représente la dextérité du gouvernement d'un prince acommodée à tous les temps et à toutes les saisons, et comme raporte Suidas, le soleil se mesle parmy le corps des autres estoilles qu'il illumine et entretient pour montrer que du prince comme d'une vive source procède la félicité des subjectz qui ne peuvent subsister sans luy.

Le soleil reluit partout, il en est de mesme des actions des princes qui sont congneues à un chacun et comme dict Quintillian : *Quo ad altiorem quisque honorum gradum extenditur, magis in exemplum spectantibus patet.*

Euripide en l'Iphigénie dict qu'il a tout un peuple pour tesmoin de sa vie, et Hérodian dans Antonin, que les actions d'un prince quoyque couvertes ne peuvent jamais estre cachées.

Le soleil est en perpetuel mouvement, le prince de mesme doibt tousjours avoir l'œil sur toutes les parties de son estat :

Muneris hic vestri labor est modo Daunia regna
Æneadum, modo Sicanios accedere portus,
Aut Macedum lustrare domos aut Achaica rura.

C'est ce qu'on disoit de l'empereur Trajan, que *Velocissimi syderis more omnia incursabat et undecumque invocatus statim velut numen assistebat*, pource que selon le dire de Sainct Denys en sa eéleste hiérarchie, et d'*Iamblique* au livre *De misteriis*, les princes comme les Dieux sont par tout par la difusion de leurs lumières comme les rayons du corps du soleil.

Apolon est filz de Jupiter et de Latone, aussy les Roys et princes sont apellez filz de Jupiter, *In cujus solius potestate sunt, a quo sunt secundi, post quem primi ante omnes*. Mais Lucian au traité de l'Astrologie raportant les

choses inférieures aux dispositions des corps supérieurs et influances des planettes, moralisant sur ceste fiction qui représente les hommes enfans des Dieux, dict qu'elle procède du naturel qu'ils ont heu provenant de l'aspect et de l'influence des constellations, et que les Roys sont apellez enfans de Jupiter, parce qu'ilz sont conduitz et gouvernez par luy, et que leur estat grand et eslevé par dessus tout, est attribué à sa douce et heureuse influance.

Les rayons du soleil sont comparéz aux flesches, sujet pour lequel Lucrèce les apelle les traictz luysans du jour, de mesme que les explicque Macrobe en ses Saturnalles, et que les Ethiopiens, peuples voysins du soleil, *Gens compositis crinem velata sagittis*, dict Claudian, portoient à la guerre des flèches à l'entour de la teste pour imiter les rayons du soleil.

Ainsy ces rayons de gloire seront encores quelque jour des traictz de valeur que ce jeune Apollon decochera contre les ennemis de l'Estat.

Apollon est pris pour Hercule, comme le remarque le mesme Macrobe, à cause de la puissance du soleil qui donne la force au

genre humain. Ainsy ce jeune Apollon sera un jeune Hercule qui estoufera les monstres de nos malheurs.

Pour les palmiers il est autant ordinaire qu'ilz sont indices de victoire, comme il est ordinaire à la France de vaincre ses ennemis, par la raison que remarque Plutarque en ses Symposiaques, et Aristote en son traicté des Plantes, que tant plus le palmier est oprimé plus il se relève et resiste au fardeau et que la nature employe,selon Pline, les quatre saisons pour meurir son fruict comme le plus parfaict de tous.

Aux quatre coins estoient, sur des piédestaux, quatre figures qui se raportoient au mesme suject, dont l'une representoit l'éternité laquelle Severus fit dépeindre aux médailles de Jullia Pia sa femme. Elle estoit comme la dépeignoient les Romains en habit de matronne tenant un globe d'une main et une branche de palmier en l'autre.

Par le globe l'éternité est figurée n'ayant aucune aparence de commencement ny de fin, ainsy que l'éternité qui contient en soy tous les aages et tous les siècles et qui ne peut estre

mesurée par aucun espace de temps quoy qu'il soit le premier des choses crées et qu'Arnobe l'apelle un certain espace de mesure continue en l'ordre de la perpétuité, et Philon juif, un espace ou intervalle des mouvemens du Ciel. Il n'est toutesfois, suyvant Trimegiste, Pytagore et Platon, que l'image de l'éternité.

C'est pourquoy le cercle qui en est la figure comme la plus capable de toutes les autres, est donnée au monde, aux cieux et aux éléments, d'où vient que les Perses, en leurs sacrifices, s'escrioient que Jupiter estoit le cercle du ciel et le philosophe Xénophantes le disoit pour ceste raison estre le mesme ciel.

Ce globe estoit encore pour signifier la vissitude et succession de toutes choses. *In orbem nexa sunt omnia*, dict Sénèque, *fugiunt ac sequuntur*, et ce qu'on feint de Saturne qui est misticq et qui cache une intelligence naturelle que Phornutus interprète l'effect naturel du mouvement, par lequel jusques à certain point toutes choses sont produictes, et puis destruites par réversion et contrariété du mesme mouvement pour commancer de nouveau suyvant la Palingénesie des Platoniciens et la

révolution des siècles, qu'ilz dient devoir arriver au monde avec un retour général de ce qui a précédé.

Et quant au palmier, s'il est simbole de victoire, il l'est aussy d'éternité, estant d'une très longue durée, qui est de trois cens ans, suyvant les Babiloniens et cest arbre repousse par ses racines de nouveaux arbres, par une succession éternelle, de mesme que *Le lys, quod etiam avulsum a radice ex se virescit et rursum suo honore vestitur*, comme le remarque sainct Hilaire *In Matheum*. C'est pourquoy Pline remarquant l'excellence de ceste fleur, dict que les autres fleurs ne sont que comme des essays et des rudimens de la nature qui s'estoit esprouvée pour faire des lys.

Et comme aux anciennes médailles de l'antiquité estoient ces inscriptions : *Æternitas imperii Augusti* et autres semblables.

A ceste imitation au plus haut du piedestal estoit ceste inscription : *Æternitas imperii Gallici*, et plus bas estoient ces vers :

Les ans me font hommage
Et la mesure de mon aage

N'est que l'éternité.
Aussy suis-je icy pour prédire
Que cet heureux empire
Ne peut estre jamais qu'avec moy limité.

A l'autre coing du mesme costé estoit la figure de Mars enchaisné sans espée, laquelle estoit à ses pieds à l'imitation des Lacédémoniens, qui avoient la statue de Mars *in compedibus* comme le disoit Pausanias *In laconicis* pour montrer que la guerre n'auroit plus de force dans la France et que Mars dorénavant quictant les armes s'adonneroit aux exercices de la paix comme le descrit Claudian au panégyrique cy devant raporté :

Nec te laurigeras pudeat gradius secures
Pacata gestare manu, dum ferenti hæret
Currus et Eridani ludunt per prata jugales.

Au plus haut du piedestal estoit ceste inscription :

Martis Domitori.

Plus bas estoient ces vers :

Les forces de mon bras ny celles de mon cœur
Ne pouvoient s'affermir que soubz un tel vaincueur

J'adore ses liens et chéris mon suplice
Je metz l'espée à bas et la cède au plus fort
Pour ne faire jamais efort
Que dans la main de la Justice.

A l'oposite et de l'autre costé estoit à main droite la figure de la Victoire qui n'estoit pas resprésentée à la façon des anciens comme une pucelle volante bien peignée, un pied en l'air, vestue d'une robe à plis libres et coulans, ainsy que la pourtraict *Prudentius*, livre deux, contre Simmaque, dont Drepanus au panégyrique de Théodose atribue la raison aux soudaines inclinations des victoires et de la fortune, *eo quod hominum cum fortuna dimicantium non cursus sit, sed volatus,* mais sans aisles qu'elle avoit à ses piedz comme la dépeignoient les Atheniens afin qu'elle demeura perpétuellement avec eux.

Mais ces aisles ne seront pas inutilles, car de mesme que suyvant Athénée, les Dieux couperent les aisles à l'amour pour les donner à la Victoire, aussy nostre grand Roy oste celles de la victoire et les adjouste à celles de la renommée pour porter avec plus de vitesse sa gloire par tout l'univers.

Elle tenoit ses enseignes acoustumées, une palme d'une main, et de l'autre, une couronne, comme celles de Caracalla et de Geta après la victoire britannique qui les couronnoient tous deux ayant acompagné leur père en l'expédition.

Dans le piedestail sur lequel elle estoit posée estoit ceste inscription :

Victoriæ perpetuæ Ludovici.

Et plus bas ces vers :

Les destins amis de la France
Ont présidé à ta naissance
Tout fleschira dessoubz ta loy
Tes palmes seront éternelles
Et j'ay posé mes aisles
Pour jamais ne pouvoir me séparer de toy.

A main gauche, du mesme costé, estoient la figure de la Fortune. Elle tenoit d'une main un cornet d'abondance pour montrer qu'en sa main sont toutes sortes de biens, pour en avantager ceux qu'il luy plait, ce qui donna suject à la plainte de Brutus mourant que la vertu luy estoit soubzmise et qu'elle n'estoit

rien que de nom, et un vain tiltre dont se flatoit la philosophie, les biens estant en la puissance et en la disposition de la Fortune.

Aussy est-elle nécessaire aux princes, la vertu et la félicité que la fortune peut donner estans compagnes, d'où vient le débat dans Pacatus des vertus de Théodose avec sa fortune pour sçavoir qui avoit le plus contribué à ses victoires, où la félicité faict veoir clairement que c'estoit elle qui avoit mis la dernière main et couronné l'œuvre,

De l'autre main elle tenoit une branche de laurier pour montrer qu'elle faict triompher ceux qu'elle veut. Elle n'estoit point, comme on la dépeint, vague et inconstante, apuyée sur une rouhe pour montrer son instabilité, ny debout sur une boule comme la dépeint Cébès au Tableau de la vie humaine, ny comme ceste Fortune d'or, mais passagère, dont faict mention Julius Capitolinus, qui acompagnoit le lict des Césars et qui estoit portée au successeur lorsque l'empereur tiroit à sa fin, comme ne s'arrestant jamais en mesme lieu, qu'est l'estat auquel toute la mythologie la dépeint.

Ce n'estoit point ceste fortune de Servius Tullius, adorée par Sejan et qu'il vict tout d'un coup tourner visage, ny ceste riche fortune de Callistonicus thébain tenant l'enfant Plutus en son giron, qui faisoit ostentation d'une opulence fragile et coulante.

Mais plustost ceste autre obéissante que le mesme Servius dedia au Capitolle et qui conversoit si familièrement avec luy, qu'elle voloit par la fenestre dans sa chambre.

Aussy avoit-elle à ses pieds un cube ou quarré pour montrer sa fermeté, de laquelle il est le symbole, d'où estoit venue la coustume des Athéniens de faire reposer tous leurs Dieux sur des bazes et sièges quarrez. De mesme les Romains pour dénoter une félicité constante adoroient une certaine fortune qu'ilz apelloient *Viscata quasi firma et constans* et *Visco illigata* au raport de *Pausanias*. C'estoit pour signifier que la bonne fortune de la France par le moyen de ceste heureuse naissance seroit constante et perpétuelle.

Au piedestail sur lequel estoit la figure se lisoit cette inscription :

Fortunæ statae

Plus bas estoient ces vers :

Arbitre de l'heur des mortelz
Déesse pour qui tant d'autelz
Sont encensez partout le monde
Cet héros en naissant me range soubz ses loix
Et peut dorenavant le seul destin françois
Clouer ma faveur vagabonde.

Du costé de la grande rue Sainct Estienne (1) dans une table d'atente estoit ceste inscription :

Delphino, Apollini nascenti, Jovis
Gallici dignissimo filio, votis omnium
Exoptato, liliati sceptri firmatori,
Securitatis fundatori, terris a cœlo
Dato ad imperium orbis universi,
Bonorum munimentum, improborum
Detrimentum, salutem oppressorum,
Pacem populorum, temporum
Fœlicitatem,
Monumentum hoc publicæ
Gratulationis
Divio posuit
Igne festo
Illustravit.

(1) Aujourd'hui rue Chabot-Charny.

De l'autre costé en une table d'atente estoient ces deux vers numéraux :

VIrgInIs aVspICIIs LoDoICo NasCItVr Infans
VIrgIneo In sIgno DeCVS et spes aLta coronæ.

A l'entour estoient escritz ces vers :

Comme Apollon père des jours
Naissant dedans l'isle flotante
De Dele en arresta le cours
Et fixant sa terre mouvante
Luy donna pour jamais un repos asseuré
Dans les flotz inconstans de l'empire azuré.

De mesme ce Dauphin naissant
Au bonheur de nos espérances
Dans le berceau déja puissant
Les faict passer en asseurances
Fondant nostre repos avec plus de seurté
Que s'il estoit du sang ennemy cimenté.

Sus doncques, qu'un chacun joyeux
A ce jour solennel envoye
Des chantz d'allegresse aux cieux
Et qu'au feu de ce feu de joye
S'estoufent tous les feux estincellans d'horreur
Qu'alluma le cruel Crauate en sa fureur (1).

(1) Souvenir des ravages commis dans le pays par les Cravates ou Croates de l'armée de Galas, en 1636.

Un jour cet enfant fortuné
Piqué d'honneur et de courage
Fondant dessus l'aigle estonné
Nous vengera de cet outrage
Et formant de ses lys l'escu de l'univers
A son peuple joindra tous ces peuples divers.

Toutes lesquelles figures cy dessus représentées estoient de relief et plus grandes que le naturel pour assortir au théâtre qui estoit de vingt pieds de hauteur.

Nous debvons espérer que cest aigle dont il a esté parlé quittera bientost les glaces d'Allemaigne et prendra son essor vers le doux air de la France pour se venir jouer avec ce jeune Auguste, comme il faisoit autrefois, au raport de Suetone, avec l'ancien dans la main duquel il prenoit le pain et le raportoit en mesme temps.

Le dimanche sur les sept heures et demie du soir Messieurs les Vicomte maieur, eschevins et officiers de ville, en corps, s'acheminèrent au Logis du Roy où ayans faict la révérance à Monseigneur le duc d'Enguien, Mondict Seigneur le Duc suivy des dictz sieurs, maire, eschevins et officiers de ville, ayant chacun

un flambeau à la main, fut pour y mettre le feu, lequel au jugement de tous fut treuvé autant beau et ingénieux en son artifice qu'il s'estoit veu il y a longtemps.

Et eust la ville ceste satisfaction d'entendre par la bouche du sieur de Sainctot qu'il ne croyoit point qu'il y eust guères de villes en France qui eussent peu exécuter un tel dessein en si peu de temps.

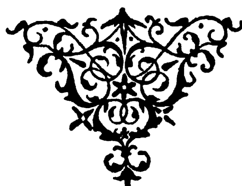
Que pouvons-nous en ceste heureuse ocurrance que de faire pour le Roy et Monseigneur le Daulphin la mesme prière que faisoit Sénèque pour Tibère, mais à meilleur tiltre : *Dii Illum deæque omnes terris diu commodent, acta Hic divi Augusti et annos vincat, rectorem romano imperio filium longa fide approbet, et ante consortem patris quam successorem accipiat et patris triumphos ducat et novos.*

Ou bien celle que faisoit Martial pour le filz du Domitian :

Nascere Dardano promissum numen Julo.

Vera deum soboles nascere magne puer
Cui pater æternas post sæcula tradat habenas
Quique regas orbem cum seniore senex.

Qu'ilz puissent surpasser les années de tous les potentatz, que le Roy, après un siècle jouyssant de sa postérité, puisse veoir son filz, par bienheureuse connexité et sans interruption, compagnon de son sceptre avant que de l'avoir pour successeur, qu'il continue les triomphes de son père et qu'il y en adjouste de nouveaux. Que la félicité de leur royaume ne soit bornée que par les mesmes périodes que le Ciel employe à la durée de son éternité.





BROCHURES

DÉJA PARUES DANS LA MÊME COLLECTION



TROIS LETTRES INÉDITES de Gabriel Peignot.

LANTURELU, sédition arrivée à Dijon en 1630.

LES ARMÉES COALISÉES à Dijon, en 1814.

UNE EXÉCUTION à Dijon au XVIIe siècle.

ENTRÉES ET RÉJOUISSANCES. — Entrée du duc d'Aumale à Dijon, 1550. — Entrée du duc de Mayenne, 1574. — Entrée du duc de Savoie, 1600.

ENTRÉE DE LOUIS XIII à Dijon, en 1629.

ENTRÉE DE CHARLES VI à Dijon et physionomie de l'ancien Dijon en 1390.

Dijon. Imp. Darantiere.


SPES·IN·LABORE
DARANTIERE

ENTRÉES

ET

RÉJOUISSANCES

DANS LA VILLE DE DIJON



DESCRIPTION DU FEU DE JOYE
POUR LA PRISE DE PHILISBOURG
1644



DESSEIN DU FEU DE JOYE
ÉRIGÉ EN LA VILLE DE DIJON
A L'HONNEUR DU ROY POUR SON HEUREUSE MAJORITÉ
LE DIMANCHE XVIIIe SEPTEMBRE 1651



A DIJON

CHEZ DARANTIERE, IMPRIMEUR
Rue Chabot-Charny, 65

1885

DESCRIPTION

DU FEU DE JOYE POUR LA PRISE DE PHILISBOURG

A L'HONNEUR DU ROY

ET DE MONSEIGNEUR LE DUC DANGUIEN

représentant le Roy, tenant un foudre d'une main et un sceptre de l'aultre ; dessoubz luy, l'aigle avec les armes de France et ceste inscription : *Jovi crescenti* et soubz l'aigle cette autre : *Antiquo flore superbi.*

A costé droit estoit la figure de Mars représentant Monseigneur le Duc Danguien tenant le Rhin enchaisné avec ceste inscription : *Marti Victori.*

A costé gauche estoit l'effigie de la fortune appelée *Redux* comme on la voit dépeinte ez antiennes médailles, tenant d'une main un timon ou gouvernail de navire, et de l'aultre un globe qu'elle presentoit à Jupiter tenant aussy le fleuve de Nekar enchaisné avec cette inscription : *Fortunæ reduci.*

En une table d'attente au devant du théâtre du costé de la rue Sainct-Estienne estoit ceste inscription :

Ludovico XIIII Jovi Gallico quod Ludovici
Borbonii Enguiensis heroici
Invictissimi virtute concusso et
Fulminato Imperio Philipopolim insigne
Ejus munimentum urbem malis
Artibus interceptam fortuna reduce

Aperto Marte Mars Victor regno
Restituerit et celeri supra fidem
Victoriarum impetu undecim dierum
Obsidione subegerit quodque hostium
Exercitus obvios vallo et fossa munitos
Urgente frustra multitudine pugna
Intrepide conserta castra spoliavit
Expugnavit profligavit et Nemetes
Vangiones Moguntiños cœterasque
Finitimas gentes solo nominis terrore
Ditioni Gallicæ addiderit.

TROPHÆUM

DIVIO

Aux piedestaux estoient ces hémistiches :

Imbellem miratur Gallia Rhenum
Ne qua tuis intacta trophæis
Pars foret.
Successus aliis successibus auget
Præmissa futuris
Dant exempla fidem,
Similem quæ pertulit ætas
Consilio vel Marte Virum
Et Rhenum et Nekarum domuit
Sequar omina tanta
Nostris discunt submittere signis
Colla humiles Aquilæ

En une autre table d'atente estoient ces vers numéraux :

GaLLIa IVra DabIt rheno fLVCtVqVe proCaCes
Franget oVana DVbII
per IVrIa pLeCtet et IstoI.

Aux arcades soustenant le théâtre estoient ces vers :

Jupiter des François arbitre de la terre
Qui donne la paix ou la guerre
Ces humides divinitez
Qui abaissent leurs flotz et viennent se soumettre
Chérissent leurs captivitez
Et bénissent la main qui les rend à leur maistre.

Ce Mars victorieux yssu de vostre race
Et non pas celui de la Thrace
Rendra tous les Germains soumis
Vous verrez à voz piedz leurs forces estouffées
Et le nombre des ennemis
Ne fera que marquer celuy de ses trophées.

Qui pourroit éviter ce foudre de la guerre
Le plus viste esclat du tonnerre
N'a pas un plus soudain effet.
Cet invincible héros mesure par journées
Ce que le guerrier plus parfait
A peine accompliroit dans le cours des années.

Comme un hébreu vainquit au seul son des trom-
De mesme après tant de deffaictes [pettes
Ce grand prince de toutes partz
A veu sans coup fraper, sans force, sans alarmes
Devant luy céder les rampartz
Et les portes s'ouvrir au seul bruit de ses armes.

Combien seroit aussy vaine la résistance,
Que pourroit servir la science
D'Archimède à dresser des fortz.
Toutes les nouveautez que l'art a recherchées
Sont vaines contre ses effortz
Qui forcent l'ennemy dans ses propres tranchées.

Fleuves, montagnes, mers, confins des grands mo-
Sa valeur efface vos marques [narques
Vous ne la pouvez arrester
De la vouloir borner c'est luy faire une injure
Elle ne se peut contenter
En ses heureux progrèz des bornes de nature.

L'éclat de la vertu et l'heur de la fortune
Par une alliance commune,
Estendent si loin son renom
Que si dans l'univers quelqu'un n'a veu ses gestes
Du moins il a cogneu son nom
Et les yeux ou la voix les rendent manifestes.

Jeune Mars des François désormais la victoire
Qui s'entend avec vostre gloire
Vous donnera tant de lauriers
De cyprès aux vaincus ceste brave courrière
Nous dira tant de faictz guerriers
Qu'ils ne trouveront plus au monde de matières.

Sur environ les sept heures du soir, Monsieur le Vicomte maïeur Pierre Comeau avec MM. les Eschevins et officiers de ville, ayans faict trois tours à l'entour du théâtre chacun un flambeau à la main, ledict sieur Vicomte maïeur a mis le feu audict artifice qui a esté tiré avec vitesse et impétuosité ; peu de temps après ont esté tirez aussi lesdicts canons de la tour Saint-Nicolas et du château. Les hautbois sur la tour de la Saincte-Chapelle ont joué, les capitaines et chevaliers du jeu de l'Arquebuse en grand nombre ont faict leur descharge et escoupeterie sur la terrasse du Logis du Roy.

Monsieur le Premier Président du Parlement qui avoit esté prié par deux Eschevins d'honorer de sa présence la cérémonie dudict feu de joye ne s'y est point trouvé à cause de son indisposition.



DESSEIN DU FEU DE JOYE

ÉRIGÉ EN LA VILLE DE DIJON

A L'HONNEUR DU ROY POUR SON HEUREUSE MAJORITÉ

LE DIMANCHE XVIIIe SEPTEMBRE 1651

fondements de son bonheur, il a esté consommé dans la joye universelle qu'elle reçoit de veoir ce grand Roy estre heureusement parvenu jusques à la majorité, et qu'après que ses vertus prévenants son aage ont commencé par anticipation de régner sur ses mœurs, son pouvoir à présent leur succede pour regner sur ses peuples.

En quoy nous sommes grandement redevables à ceste auguste Reyne, qui a emploié tous ses soings à son éducation et qui a fortifié dès son enfance sa piété naturelle par ses bons conseils et instructions.

Reyne dont le mérite égalle la puissance, sur laquelle toutes celles qui l'ont précédée n'ont autre advantage que la priorité du temps, et dont les actions pourroient servir d'exemple et de regle à l'antiquité, sy l'ordre de la nature et des siècles le pouvoient permettre.

Ce fust en ceste heureuse occurence et si advantageuse à la France, que Monseigneur le Duc d'Espernon, donné à nos besoins par la judicieuse bonté du Roy pour gouverneur en ceste province, honora la ville de ses lettres.

Par lesquelles aiant adverty les magistrats d'en rendre des actions de grâces à Dieu et en tesmoignage de leurs debvoirs à Sa Majesté.

Ils receurent ce commandement avec un contentement extrême, comme ses très fidelles et très obéissants subjects, et ordonnerent qu'un feu de joye seroit dressé à cest effect.

En sorte que la charge de ce desseing aiant esté donnée à maistre Estienne Brechillet, advocat au Parlement et eschevin, après qu'il l'eut communiqué à M. Malteste, très digne Vicomte maïeur (1), qui l'appreuva par son jugement, et que le tout eust esté arresté et exécuté en moings de deux jours.

Le théâtre de ce feu de joye fut dressé le dix-septiesme du mois de septembre au milieu de la place de la Saincte-Chapelle. Les figures et feux d'artifices posés, et à l'instant on entendit touttes les rues retentir des acclamations de Vive le Roy, du résonnement des haultzbois et du bruit des canons.

Sur le quadre dressé à cest effect se voyoit

(1) François Malteste, avocat au Parlement.

en plein relief, ainsi que toutes les autres figures, la statue du Roy en son trône et des trophées d'armes à ses pieds avec ceste inscription à la frize :

In melius gaudens convertere fata.

A costé estoit l'effigie de la ville de Dijon à genoux, accompagnée de part et d'autre de deux petits amours qui, avec elle, présentoient leurs cœurs au Roy, auquel elle a toujours esté très fidelle, et aussy remarquable par sa fidellité comme la province dont elle est capitale par sa préminence, estant la Bourgongne la première province et pairie de France.

On sçait que Dijon est vulgairement appellé la ville des Dieux, par ceste raison qu'Aurelian, qui en a esté le fondateur, la fist bastir des ruines de la ville du mesme nom, qu'il donna à la nouvelle pour expier sa faute de l'avoir démollie, et pour y restablir le culte des Dieux.

C'estoit par ceste raison qu'elle fust accompagnée des quatre dieux principaux qui estoient autrefois adorés, qui venoient rendre hommage au Roy et luy faire présent de leurs

plus belles et divines qualités, et dont les effigies estoient posées aux quatre coings du théâtre.

Ils estoient en nombre de quatre, d'aultant que ce nombre est parfait et réputé par les pitagoriciens, notamment par Philon, juif, pour fondamental de toute génération, dont, suivant Jamblique, il faict la baze tetragone et le fondement cubique.

Par où nous voulions désigner que la majorité du Roy debvoit opérer la perfection et l'accomplissement de notre bonheur.

La première de ces statues représentoit Juppiter, que les platoniciens prenoient pour l'âme du monde et pour cest esprit divin qui gouverne, remplit et maintient l'univers.

Il présentoit au Roy un foudre, sur lequel estoit une branche d'olivier et un sceptre, indice de puissance souveraine, attribuée à Juppiter et aux Roys, pour monstrer que celle du Roy seroit temperée par la clémence, désignée par l'olivier, à l'exemple des anciennes médailles d'Anthonin et de Neron, où l'on voyoit un foudre posé sur un lict, et un aigle dessus avec une branche d'olivier.

Nous avons encore représenté ceste déité, pour ce qu'on assigne à son planette ce qui est de la paix et de la concorde, et que, suivant Homère, Juppiter est estimé présider aux amitiés, pour monstrer que soubz le règne de ce grand Roy nous devons bientost jouir du bonheur de la paix.

En l'une des faces du piedestal, où estoit posée ceste figure, se lisoit cest hémistiche :

Innocuum reddit clementia fulmen.

Et en l'autre :

A quo librata potestas,

comme estant l'équité, selon Plutarque, la mesure des Roys, à laquelle ils veuillent régler et soubmettre leur pouvoir.

La seconde figure représentoit Mars, symbole de force et de courage, qui offroit des palmes et des lauriers au Roy, signiffiants les victoires qu'il a obtenues sur ses ennemis, et qu'il doibt remporter cy-après par sa valleur héréditaire, avec ceste inscription :

Palmas augebit avitas
Et patrias laurus.

La troisiesme représentoit Minerve, indice de sagesse et de science et que les poetes feignent estre sortie au moment de sa naissance, en un aage parfait, du cerveau de Juppiter, et présider aux artz, sciences et disciplines, pour insinuer que la vertu de nostre divin monarque advance son aage, et qu'elle l'a d'abord rendu parfaict accomply. Elle lui présentoit sa lance, qui signifie la force de la sapience, pour faire veoir que les armes ne servent en rien sans prudence.

Aux deux faces du piedestal estoient ces deux inscriptions, l'une :

Consilio regitur Mavors.

Aussy est-il vray que la force et la generosité prend sa conduite et son adresse des sciences, suivant que le remarque Isocrate, quand il dit qu'Hercule a plus surmonté les hommes des siecles passés par les lettres et par la justice que par les forces du corps.

Et l'autre :

Surgite, sopitæ quas ambitus obruit artes,

pour tesmoigner que soubz le règne de ce grand Roy, comme soubs un autre François premier, l'honneur des sciences et des artz doibt refleurir et reprendre sa première vigueur.

La quatriesme représentoit Mercure, symbole d'éloquence, de vigilance et de prudence, lequel luy présentoit son caducée entouré de serpens, qui est son hiérogliphe, avec ceste inscription en l'une des faces du piedestal :

Sic ætas animo cessit,

pour désigner celle qui reluit en nostre grand monarque au-delà des forces de son aage.

Et en l'autre :

Dubiis lucet prudentia rebus,

ce qui a faict dire à un bon autheur que la prudence est la maistresse des choses et qui s'instruict et se perfectionne par la remarque exacte des mœurs et des événements.

Au derrier du théâtre estoit l'effigie de la discorde enchevelée de couleuvres, qui signif-

fient les trois mouvements et affections principalles qui portent les hommes a la guerre, et laquelle sembloit finie.

Pour faire entendre qu'elle s'esloignera de la France pour faire place à l'union et à la concorde, et que la douceur de nostre grand Roy, autant clément qu'il est généreux, aura le mesme effect que le caducée de Mercure qui, jetté au milieu de deux serpens qui sembloient se combattre, eut pouvoir de les escarter.

En une table d'attente, au bas de la corniche, se lisoit l'inscription suivante :

Ludovico XIV Galliarum Imperatori christianissimo, victoriosissimo, antehac ætatis tantum injuria minori, nunc magis virtutis merito quam legis placito majori, omnium judicio maximo, justitiæ, clementiæ, prudentiæ, sapientiæ, fortitudinis cœlesti miraculo, quod post transactos legitimæ ætatis annos, felicibus auspiciis regnum legibus et armis regendum et tuendum susceperit, et temporibus felicitatem, moribus synceritatem, civibus securitatem, omnibus tranquillitatem, redditurus sit.

Prævia fidelis gratitudinis et lari obsequii epinicia devota divorum urbe.

P. C.

Aux arcades soustenants le théastre estoient escripts ces vers :

Donc les heureuses destinées
Ont accomply le cours des royalles années
Jusques au poinct tant souhaité;
Louis dans son Estat rend tout paisible et ferme
Et avec sa majorité
Nos maux évanouis sont venus à leur terme.

Desjà la discorde estonnée
A son auguste aspect s'enfuit abandonnée;
Tout se réduit soubs le debvoir,
Et ce que sa douceur n'a vaincu par ses charmes,
Ores son absolu pouvoir
Le va ranger soubs luy, par l'effort de ses armes.

Permettés, premier des monarques,
Que Dijon et ses dieux donnent premiers des [marques
De leur humble submission ;
Et dans le premier rang, acquis à la province,
Que sa fidelle ambition
Rende aussy son devoir la première à son prince.

Recevés ce Dieu du tonnerre,
Qui soubmetà vos pieds son pouvoir sur la terre,
Et confesse qu'à l'advenir
Il n'appartient qu'à vous de justement résoudre
S'il faut pardonner ou punir,
Et que vostre bras seul peult manier ce foudre.

Ce redoutable dieu de Thrace,
Relevé du héros de vostre auguste race,
Et sa martialle chaleur

Qui terrasse soubs eux les forces adversaires,
Vient offrir à vostre valeur
Ses palmes et lauriers qui vous sont tributaires.

Devant vous toute la prudence
Et les charmes vainqueurs de la douce éloquence
De l'accort messager des Dieux,
Perdent en un moment leur force et leur usage,
Et un seul regard de vos yeux
Persuade bien mieux que ne faict son langage.

Ceste fille sage et divine,
Qui du chef paternel sans l'ayde de Lucine
Sortit les armes à la main,
Ouvrage merveilleux d'une estrange naissance,
Voyant vostre esprit plus qu'humain,
Voudroit naistre aujourd'huy de vostre intelligence.

Ces Dieux prédisent que la guerre
Quittera les confins de ceste heureuse terre,
Que tout fléchira soubs vos lois ;
Et, qu'unissant bientost la Seine avec le Tage,
L'univers qu'ils eurent pour trois
Doit estre destiné à vous seul pour partage.

Nous devons espérer de jouir bientost des fruicts de ceste heureuse majorité, et qu'elle mettra la France en son plus hault lustre.

Que sy autrefois les Macédoniens, travaillés de guerres continuelles par les Illyriens, obtindrent la victoire sur eux par le conseil

qu'ils preindrent de porter dans leurs armes leur Roy estant encore au berceau, la présence duquel eust ce pouvoir d'imprimer la crainte dans le cœur des ennemis et de les mettre en fuite et en desroute.

Qui peult douter que la France ne doive subjuguer les siens, aiant ung Roy qui a franchy les bornes de l'enfance et qui est parvenu à une juste majorité et orné d'ailleurs de toutes les qualités royalles, nécessaires pour bien et heureusement régir et gouverner ung Estat, et qui le rendent l'amour du ciel et la merveille de la terre.

Ainsy, de mesme qu'aultrefois dans la mer Ægée, l'isle de Delle, auparavant flottante, fust rendue ferme et stable par la naissance d'Apollon, de mesme aussy ce grand Roy, par sa majorité, fera cesser les mouvements et agitations de la guerre pour affermir son Estat dans la paix et dans le repos soubz son heureux règne.

ANECDOTES DU PARLEMENT

par Claude Malteste, p. 402



Du vendredy quinziesme septembre 1651.

La Chambre du Conseil de la ville de Dijon ayant resolu de faire dimanche prochain un feu de joye en la place de la Saincte-Chapelle au subject de la majorité du Roy, pour tesmoigner la réjouissance publicque et particulière que doibvent avoir tous les habitans de ce que S. M. est parvenue à sa majorité, désirée sy longtemps par toutte la France, a ordonné et ordonne aux habitans de ladicte ville, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de faire, ledict jour de dimanche prochain, des feux de boys de fagots ou de pouldres au devant de leurs maisons et de mettre des chandelles et lumières aux fenestres desdictes maisons à peyne de cinquante livres d'amende contre chacun des contrevenants, au paiement de laquelle ils seront contraints et exécutés,

nonobstant opposition ou appellation quelconques, et sans préjudice d'icelle, pour lesquelles ne sera différé à la forme des arrests donnés sur la police, ce qui sera publié à son de trompe et cry publicq par les carrefours, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.



Dijon. Imp. Darantiere.


SPES · IN · LABORE
DARANTIERE

ENTRÉES

ET

RÉJOUISSAN

DANS LA VILLE DE DI

LOUIS XIV A DIJON

1658



A DIJON

CHEZ DARANTIERE, IMPRIM

Rue Chabot-Charny, 65

1885

ENTRÉES

ET

RÉJOUISSANCES

DANS LA VILLE DE DIJON

V

TROISIÈME FASCICULE TIRÉ A

100 sur papier vergé teinté
6 — du Japon.
6 — de Chine.
6 — Whatman.
6 — parcheminé.
2 — parchemin.



ENTRÉES

ET

RÉJOUISSANCES

DANS LA VILLE DE DIJON



LOUIS XIV A DIJON

1658



A DIJON

CHEZ DARANTIERE, IMPRIMEUR

Rue Chabot-Charny, 65

—

1885



LOUIS XIV A DIJON

1658

Le Roy arriva à Dijon le mardy 5e novembre 1658 (1). Messieurs de la ville députèrent quatre eschevins jusqu'à Noyers (2) pour le complimenter, les autres compagnies de la ville n'envoyèrent aucuns députés au devant, d'autant que le Roy leur avoit mandé qu'il ne désiroit recevoir aucuns complimens qu'il ne fut dans Dijon. M. Comeau, maire de la ville (3),

(1) La cour se rendait à Lyon où devait se négocier un mariage entre le Roi et Marguerite de Savoie.

(2) Chef-lieu de canton du département de l'Yonne.

(3) Pierre Comeau était en même temps lieutenant criminel au bailliage.

accompagné des 20 échevins, le fut haranguer à la porte Guillaume, en lui présentant les clefs d'icelle (1). S. M. ne désira pas encore que les habitans allassent en armes au devant d'elle, mais seulement à son arrivée l'on tira toute l'artillerie, tant de la ville que du château ; il alla descendre au Logis du Roy où la Reine et M. le Duc d'Anjou (2) furent aussy logés. Mademoiselle (3) fut logée chez un particulier de mesme que M. le cardinal Mazarin et les autres dames et seigneurs de la Cour. Les fourriers du Roy estoient arrivez trois jours auparavant pour marquer les logis (4). Le mesme jour on tira un feu de joye, illumination, etc.

(1) « Les clefs que vous me présentez, dit le Roi, sont bien entre vos mains, gardez-les pour mon service. »

(2) Philippe de France, frère du Roi, prit le titre de duc d'Orléans après la mort de son oncle Gaston.

(3) Anne-Marie-Louise d'Orléans, Mademoiselle, fille unique de Gaston, duc d'Orléans, mort le 5 avril 1693.

(4) Une ordonnance de police avait défendu, sous les peines les plus sévères, d'effacer les marques des maréchaux des logis.

Le lendemain matin le Roy fit faire l'ouverture des Etats, le Roy n'y assista pas, mais M. d'Epernon, gouverneur de la province avec M. le premier président Brulard (1), M. Bouchu, intendant (2) et M. l'Evesque d'Autun (3) en firent l'ouverture; M. l'Intendant en déclarant les volontés du Roy et demanda 1,800,000 liv. pour le don gratuit pendant la triennalité, qui fut réduit à un million 53,000 livres, que le Roy refusa et fit lever les Etats; les Etats se resilierent de leur offre voyant le grand nombre d'édits que S. M. présenta au Parlement et à la Chambre des Comptes; ce même jour, 6 de novembre, le Roy fut à la messe à la Saincte-Chapelle ou le chapitre de ladicte église luy donna une excellente musique. Un des chapelains du Roy dit la messe.

L'après-diner S. M. fut jouer à la paulme (4).

(1) Nicolas Brulart, marquis de la Borde, nommé l'année précédente.

(2) Claude Bouchu, nommé en 1653, mort en 1683, inhumé aux Carmes de Dijon.

(3) Louis Dony d'Attichy (1653-1664).

(4) Il y avait un jeu de paume au Logis du Roi.

Ce meme jour S. M. reçut les compliments des députés de plusieurs villes de la Province qui haranguerent à genoux; les députés du Parlement de Dole haranguerent debout.

Le jeudy suivant, 7 novembre, S. M. donna audience à toutes les compagnies de la ville, n'aiant pas voulu la leur donner plutôt; le Parlement et la Chambre des Comptes étans avertis par M. de Saintot, maître des cérémonies, furent incontinent au Logis du Roy avec leurs robes ordinaires et le bonnet. Ledict sieur de Saintot ayant introduit M. le Premier Président Brulard avec sa compagnie dans l'antichambre du Roy, il harangua debout et découvert, le Roy étant assis et couvert dans un fauteuil. Il leva néantmoins le chapeau à l'abord dudit Premier Président lequel fit un beau compliment, pendant lequel tous MM. du Parlement estoient aussy debout et découverts; M. le Duc d'Anjou étoit à côté du Roy debout et découvert avec plusieurs autres seigneurs; ensuitte ledit sieur Brulard avec toute sa compagnie fut complimenter la Reyne en sa chambre avec les mêmes cérémonies que le Roy. Elle étoit assise en un fauteuil et à côté

étoit debout Mademoiselle, Madame la comtesse de Soissons (1) et autres grandes dames. Après que MM. du Parlement furent sortis, MM. de la Chambre des Comptes, tous en corps attendans en la grande salle que MM. du Parlement eussent harangués, furent semblablement introduits en la même chambre où M. le Premier Président Du Guay (2) harangua le Roy aux applaudissemens de toute la Cour; puis il fut aussi complimenter la Reine suivi de sa compagnie, laquelle fut reçue tant du Roy que de la Reine avec les memes cérémonies que le Parlement.

Incontinent que MM. des Comptes furent sortis, M. le Procureur général Nicaize (3) harangua en son particulier et le Roy et la Reine; il parla aussi debout. M. Languet, procureur général du Parlement, ne fit aucun compliment, quoy que M. de Saintot luy eut demandé s'il désiroit haranguer.

Après MM. des Comptes entrerent MM. du

(1) Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin, surintendante de la maison de la Reine.

(2) Nicolas-Bénigne du Guay, conseiller d'Etat.

(3) Simon Nicaise (1656-1675).

Thrésor qui haranguèrent le Roy tous à genoux quoy qu'ils prétendissent avoir droit de parler debout comme MM. des Comptes ainsi qu'ils le firent entendre à M. de la Vrillière, secrétaire d'Etat, lequel en alla sur le champ avertir le Roy, lequel leur envoya dire par la bouche dudit sieur de la Vrillière qu'ils eussent à parler à genoux sous peine de desobéissance, et qu'ensuite il entendroit leurs raisons. A quoy ils défererent promptement. Ce fut M. Valon (1), président du Thrésor, qui porta la parole. Enfin MM. du bailliage complimentèrent aussy à genoux, par la bouche de M. le lieutenant général de Cluny. A tous ces discours, ny M. le Cardinal, ny M. le chancelier n'assistèrent pas.

Le lendemain MM. du Parlement et MM. des Comptes en corps furent haranguer M. le Chancelier en son logis avec leurs robes ordinaires et leurs chapeaux. M. le Chancelier les ouit debout et découvert et les reconduisit jusques à la porte de la salle où il les reçut; MM. les correcteurs et auditeurs n'étoient pas avec la Chambre.

(1) Jacques, seigneur de Mimeure.

Le même jour il y eut une députation de la Chambre des Comptes pour aller complimenter en leur logis M. le Duc d'Anjou, Mademoiselle et M. le Cardinal. MM. du Clergé députerent aussi de meme; M. le Duc d'Anjou reçut debout et découvert pendant qu'on l'haranguoit; il fit dire à M. le Président Massol l'aîné qui étoit chargé du compliment de ne le pas traiter de Monseigneur ny d'Altesse, ces qualités étant à présent trop communes; mais fut seulement traité de Monsieur comme il le souhaitoit. Toutes les députations furent avec les robes ordinaires et le chapeau.

Le samedy 9 du mesme mois, le Roy, la Reine et M. le Duc d'Anjou furent encore à la messe à la Saincte-Chapelle. Ils étoient tous trois à genoux sur un même prie-Dieu, devant le maître-autel et sous un dais; la moitié de ce prie-Dieu qui étoit fort grand étoit couvert d'un tapis de velours cramoisi avec un carreau de même étoffe, sur lequel le Roy étoit à genoux, à main droitte, l'autre moitié étoit couverte d'un tapis de velours noir avec un carreau de même sur lequel la Reine étoit à genoux, et derrier la Reine sur le même prie-

Dieu étoit M. le Duc d'Anjou aussi sur un carreau de velours cramoisi et proche du Roy étoit son aumônier.

Le mercredi 13 du meme mois Changenet, vigneron de Dijon, vint faire la reverence au Roy et il luy entendit réciter dans la grande salle du Logis du Roy plus de 150 vers bourguignons qu'il venoit de faire lui-meme en son honneur. Le Roy prit plaisir à l'entendre et se faisoit expliquer son langage qu'il n'entendoit pas.

Le lundy 18 novembre, le Roy entra au Parlement pour y tenir son lit de justice ; dès le matin de ce même jour les gardes du Roy eurent ordre de se saisir et de garder toutes les portes du palais. Les cotés droit et gauche du perron du palais étoient barricadés et il n'y avoit que l'avenue du milieu de libre. On ne laissoit entrer que MM. du Parlement, encor faloit-il qu'ils fussent en robe rouge et avec le bonnet, les huissiers du Parlement n'y entroient pas pour marcher devant MM. les présidents. Les rues étoient bordées du régiment des gardes depuis le Logis du Roy jusqu'au palais. Le Roy y vint en carrosse accompagné

de quantité de noblesse, au son des trompettes et des tambours et précédé de cent suisses. Entrant au Palais, deux huissiers de sa chambre le vinrent recevoir jusques sur le perron, tenants chacun en leur main une masse d'argeant et de vermeil, et en sortant l'accompagnèrent de meme, jusques sur ledit perron. Il alla prendre séance en son lit de justice, qui luy avoit été préparé en la place de M. le premier président; on y montoit par trois degrés et étoit assis dans un fauteuil de velours violet, ayant un dais de même sur la tête. Il avoit à ses pieds M. le duc de Bouillon (1), son grand chambellan, assis sur un carreau de velours. Au premier rang où se placent ordinairement MM. les présidens il n'y avoit personne, mais seulement à coté du Roy étoit M. le Marquis de Gesvres, capitaine de ses gardes du corps, la canne à la main, comme étant de quartier; il étoit debout et découvert; au second rang il n'y avoit que M. le duc d'Epernon, MM. les marechaux de Gramont (2)

(1) Godefroy-Maurice de la Tour (1641-1721).

(2) Antoine, duc de Gramont, pair de France, mort en 1674.

et de Clerambault (1) et M. de la Mailleraye le fils, grand maître de l'artillerie (2) conjointement avec M. son frère assis et couverts, plus bas dans le parquet étoit M. Seguier, chancelier de France, avec une robbe de velours violet doublée de satin cramoisi, il étoit dans la place ordinaire du greffier en chef. Après luy suivoit M. le premier président Brulard et ensuite tous MM. du Parlement en robe rouge dans les sièges de MM. les avocats. Sur le banc sur lequel étoit le premier étoit M. l'Evesque de Reims (3) premier aumonier de la Reine. Après luy, sur le meme banc, M. le comte de Commarain, lieutenant du Roy en Auxois. Dans la lanterne étoit Mademoiselle et plusieurs autres dames : toutes les séances ainsi prises, on laissa entrer tout le monde.

Le Roi étoit habillé de noir avec un bouquet de plumes de diverses couleurs sur son chapeau et sans son épée ; il fit l'ouverture de cette

(1) Philippe de Clerambault, comte de Palluau.
(2) Armand-Charles de la Porte-Mazarini, duc de Rhethelois-Mazarin, pair de France, mort en 1713.
(3) Jacques-François de Vienne.

assemblée disant seulement que son Chancelier alloit déclarer présentement ses intentiôns, ce qu'il fit incontinant. Après, donnant à entendre que le Roy avoit besoin d'argent pour les affaires urgentes de l'Etat, et que le meilleur moyen pour en trouver promptement étoit de procéder à la vérification de certains édits que le Roy présentoit au Parlement, dont lecture fut faite au Parlement par un greffier, entre autres édits, l'un portant la création de nouveaux officiers, sçavoir huit conseillers au Parlement, deux clercs et six laics, un président des comptes, six maîtres, deux correcteurs, et deux auditeurs, deux trésoriers de France, au sceau deux secrétaires audianciers, deux controlleurs audianciers, deux référendaires, un chauffecire et plusieurs autres, un autre de la crue du sel de douze livres par minot, un autre sur le bois, un autre sur la pesche, sur les étangs, un autre de pieds fourchus.

Après M. le Chancelier, harangue M. le premier président Brulard qui porte fort les interests de la province, ensuitte M. le procureur général Languet donna ses conclusions et

comentant la vérification desdits édits, après néant-moins avoir remontré au Roy le notable préjudice qu'il porteroit à tous les particuliers. D'abord que le Procureur général eut parlé, M. le Chancelier se leva, alla prendre les opinions de tous messieurs du Parlement, lesquels opinèrent du bonnet, donnant à entendre leur consentement à la vérification desdits édits, n'osans en présence du Roy s'y oposer. M. le Chancelier prononça en même temps l'arrest d'enregistrement; après quoy le Roy se leva avec tout le reste de la Compagnie et fut reconduit jusques en son carosse par les deux huissiers de la chambre, avec leurs masses, lesquels l'avoient déjà accompagnés en entrant; il ne fut reconduit par aucun de MM. du Parlement parce qu'il étoit chez luy, etant au palais, mais la Reine ny M. le Cardinal ne voulurent point se trouver à cette vérification.

M. le duc d'Anjou par ordre du Roy entra cette meme matinée en la Chambre des comptes pour le même sujet que le Roy étoit entré au Parlement, les portes de ladite chambre étoient gardées par les gardes de M. d'Anjou et non par les huissiers de cette chambre. M. d'Anjou

outre tous les gardes étoit accompagné de beaucoup de noblesse ; entrant il alla prendre place entre M. le premier président Du Guay et le second président M. Massol l'aîné. Il étoit assis sur un carreau de velours cramoisi à la distinction de MM. les Présidens qui n'en avoient point, meme le premier ; aprés lui suivoient les six autres présidens, tous assis sur le même banc ; du côté de la cheminée étoient MM. le marechal Duplessis Praslin, gouverneur de M. le Duc d'Anjou, de Souhé (1) et de Bussière (2), chevaliers d'honneur de la dite Chambre, M. Perard doyen d'icelle. Du côté des fenestres étoient M. Bouchu, maître des requetes, intendant de justice en Bourgogne, M. de Molé, aussi maître des requêtes, fils de M. Molé, premier président du Parlement de Paris et garde des sceaux, puis M. Joly, maître des Comptes. Les deux bancs des ailes furent continués jusques contre la muraille et le banc de MM. les gens du Roy fut aussi repoussé jusques contre la porte de la

(1) François Couthier, baron de Souhey.
(2) Antoine Regnier de Bussières.

galerie meme, afin de pouvoir contenir tous MM. les maîtres. M. le Procureur général Nicaise, M. le greffier Dumay et un secrétaire du Conseil étoient assis sur un banc auprès des fenestres à coté de M. le premier président. Tous MM. étoient en leurs robes ordinaires. MM. les correcteurs et auditeurs n'y furent pas mandés, néantmoins ils ne laissèrent pas d'y monter et y furent sans séance avec plusieurs gentilshommes qui y étoient venus par curiosité. M. le Duc d'Anjou étoit habillé de noir, avec un bouquet de plume blanche et de couleur de feu sur son chapeau, sans épée. Le grand bureau étoit rempli de noblesse outre les gardes de M. le Duc d'Anjou avec les mousquetons.

Le Duc d'Anjou fit l'ouverture de l'assemblée en ces termes : Le Roy, mon seigneur et maître, m'a commandé de présenter en cette chambre certains édits dont S. M. demande la vérification ; après quoy on ordonna au greffier que lecture fut faite des édits dont le Roy demandoit la vérification, après quoy le sieur intendant Bouchu déclara la volonté du Roy sur la présentation de ces édits ; après luy

harangua M. le premier président qui remontra parfaitement les misères de la Province, et que ces édits ne tendoient qu'à sa ruine totale, et ensuite M. le Procureur général conclut, lequel par son discours montra hardiment les dangereuses conséquences que produisoit l'exécution de ces édits, ajoutant qu'il ne le faisoit que par ordre exprès de son maître. Comme il eut achevé, M. Bouchu sans prendre les opinions ordonna la publication et enregistrement. M. le premier président ayant dit que la Compagnie vouloit faire de très humbles remontrances à S. M., on leva. M. le Duc d'Anjou fut reconduit jusques sur le perron par MM. les présidents et les huit membres qui l'avoient été recevoir en entrant sur ledit perron.

A la sortie tant du Parlement que de la Chambre des Comptes, tout le monde murmuroit de voir tant d'édits à la charge du peuple. Le lendemain matin, 19, le Roy partit de Dijon pour Lion.

Dijon. — Imp. Darantiere




SPES · IN · LABORE
DARANTIERE

ENTRÉES

ET

RÉJOUISSANCES

DANS LA VILLE DE DIJON



RELATION DES FÊTES DONNÉES A DIJON
A L'OCCASION DU PASSAGE DES DUCS DE BOURGOGNE
ET DE BERRY, 1701.





A DIJON
CHEZ DARANTIERE, IMPRIMEUR
Rue Chabot-Charny, 65

1885



RELATION

DES FÊTES DONNÉES A DIJON A L'OCCASION DU PASSAGE DES DUCS DE BOURGOGNE ET DE BERRY, 1701 (1).



De la part de Messieurs les Vicomte-Mayeur et Echevins de la ville de Dijon.

Il est ordonné aux habitans de quelque qualité qu'ils soient de la rue des Dames-Saint-Julien jusques à la porte Saint-Pierre, de la petite rue dite aux Singes, de la

(1) Louis de France, duc de Bourgogne et Charles de France, duc de Berry, fils du grand Dauphin, fils de Louis XIV.

Ces princes venaient de reconduire à la frontière leur frère Philippe, qui montait sur le trône d'Espagne et ils regagnaient Versailles en visitant plusieurs provinces.

Grande Rue et de la place Saint-Estienne, et de la rue devant la Sainte-Chapelle, de tapisser entièrement le devant de leurs maisons de tapisserie de haute lisse le jour que Nosseigneurs les Princes arriveront en cette ville, à peine de cinquante livres d'amende contre les contrevenans, et d'être tapissées à leurs frais.

De plus, il est ordonné de nouveau à tous les habitans de ladite ville, aussi de quelque qualité qu'ils soient, et aux Communautés ecclésiastiques, Religieux et Religieuses de faire des feux de bois et fagots au milieu des rues devant et derrière leurs maisons, Eglises et Couvents, et de mettre des chandelles allumées dans des lanternes de papier de toutes couleurs à leurs fenêtres sur les rues et places pendant les nuits que Nosseigneurs les Princes seront en cette ville, à peine de dix livres d'amende pour chaque fois contre ceux qui y manqueront.

Et il est défendu aux habitans qui seront sous les armes le jour de l'arrivée de Nosseigneurs les Princes, de porter de la poudre, de la mèche et du plomb et de charger leurs mousquets

et fusils, et d'y laisser aucune pierre à feu, à peine de vingt livres d'amende, et d'être sur le champ constitués prisonniers à la diligence de leurs officiers qui feront visiter lesdits habitans et leurs armes, afin de reconnoître les contrevenants. Fait à Dijon, le 1er avril 1701.

Publié et affiché aux endroits ordinaires ledit jour, par Lobereau, sergent et trompette de ladite ville.







MESSEIGNEURS les ducs de Bourgogne et de Berry venant de Lyon devoient, selon la route ordinaire, passer par la porte d'Ouche ; mais les magistrats de cette ville crurent qu'il étoit à propos, tant pour les commodités de ces princes que pour leur faire voir en passant la beauté du Parc et du Cours, de faire en sorte qu'ils passassent par la porte Saint-Pierre ; et pour leur rendre la route facile, ils firent accommoder les chemins et planter depuis la plaine de Marçannay jusques auprès de la maison de la Colombière plusieurs guidons, et comme vous sçavés que la rivière passe entre cette maison et le Parc, on y fit construire un pont qui fut fait en moins de quinze jours, sur lequel les Princes passèrent ;

2

outre cela on accommoda le mail et on empêcha que les carosses n'entrassent dans le Parc de crainte qu'ils ne gâtassent les chemins.

On avoit élevé à la première porte de Saint-Pierre, une espèce de portique sur lequel il y avoit les armes de France accompagnées de deux figures qui représentoient l'Ouche et Suson et afin que Suson parut plus grand qu'à l'ordinaire, on avoit à quelques pas de là arresté ses eaux, au bas de cette rivière et de ce torrent étoient ces vers et au bas des armes de France qui étoient entre ces deux figures, on lisoit l'inscription qui suit :

Sur la seconde porte étoit une figure representant la ville de Dijon, elle tenoit de sa main droite les armes de la ville et de la gauche un billet où il y avoit ces mots : *Divorum sedes :* plus bas ces autres mots étoient écrits :

L'OUCHE

Prince pour vous mieux voir j'éleve icy mes flots.
Que ne dois-je pas au héros
Qui vient par sa présence embellir mon rivage ;
Il prend, quoy que mon sein n'offre point de trésors
Plus de plaisir à voir mes bords,
Qu'à commander à ceux du Tage

SUSON

De l'Ouche mon voisin rival ambitieux
Comme luy je viens en ces lieux
Chercher votre aimable présence,
Fier de tenir sur vous, Prince, les yeux ouverts,
Plus que si je sentois renaître l'espérance
De voir servir mon onde à joindre les deux mers.

INSCRIPTION

Ludovici magni nepoti dignissimo,
Delphini filio non degeneri
Hispaniarum fratri amantissimo
Tot coronarum contemptori glorioso
Gloriosori unius quidem, sed Galliæ hæredi
Gloriosissimo æternæ candidato
Galliarum hactenus amori, nunc spei post hac
præsidio.
S. P. Q. D.

Sur la seconde porte étoit une figure representant la ville de Dijon; elle tenoit de sa main droite les armes de la ville et de la gauche un billet où il y avoit ces mots : *Divorum sedes ;* plus bas ces autres mots étoient écrits :

Ludovico Burgundiæ Duci
Urbem ingredienti arcus
Triumphales excitarunt.
S. P. Q. D.

On accommoda la troisième porte assés proprement pour le peu de temps que l'on eut, car on la peignit et on laissa un espace considérable pour écrire l'inscription suivante :

Burgundiæ Duci omnium maximo
Omnium ut nomine sic virtutibus prædito,
Pia Philippi audacia
Intrepido Joannis animo
Pacifica optimaque alterius Philippi indole
Bellica Caroli fortitudine
Quod peragratis florentissimi regni provincys.
Suam quoque sui amantissimam Burgundiam
Sua dignatur præsentia
Gratitudinis et lætitiæ monumentum
Divio princeps civitas.
P. D.

Les Princes étant entrés dans la ville le samedi sixième du mois d'avril, à quatre heures du soir, au bruit des trompettes et des timbales, ils eurent pour aspect deux portiques dont le milieu étoit élevé jusques à la hauteur de plus de quatre-vingt pieds, ces portiques occupoient tout l'espace d'une rue à l'autre, c'est-à-dire qu'il y avoit deux portes, et que par l'une on voyoit la rue Saint-Etienne et par l'autre la rue Grand-Potet (1); on avoit élevé

(1) Aujourd'hui rue Buffon.

comme un piedestal sur lequel étoit la France assise au milieu de quatre figures, savoir, du côté de la rue du Grand-Potet, Messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry habillés en héros, et de l'autre étoit la victoire posée sur un petit piedestal qui tenoit de la main droite une branche de laurier, à son côté étoit la Bourgogne ayant un genou en terre ; plus haut deux lions qui soutenoient un grand obelisque orné de trophées au milieu duquel on voyoit les armes de France, au-dessus étoit le soleil rayonant et au bas de l'obelisque et des lions,. on lisoit les deux quatrains qui suivent :

Quatrain du milieu des portiques :

LA FRANCE A LA BOURGOGNE

De ces jeunes héros notre commun espoir
Bourgogne à tes désirs j'accorde la présence
En courant à la gloire ils ont la complaisance
D'avoir exprès changé leur route pour te voir.

LA BOURGOGNE A LA FRANCE

France je vois mon Duc en rapide vainqueur
Prest à mener déjà son frère à la victoire
J'applaudis à tous deux et je sens dans mon cœur
Pour eux autant d'amour qu'ils en ont pour la gloire.

Quatrains qui étoient au-dessus de chaque portique :

MESSEIGNEURS LES PRINCES A LA BOURGOGNE

Bien que pour ton ardeur nous ayons du retour,
Nous trouvons dans la gloire un charme préférable
Tu dois pour nous, Bourgogne, en avoir plus [d'amour
Plus on aime la gloire, et plus on est aimable.

LA GLOIRE A LA BOURGOGNE

Bourgogne preste moy ces deux jeunes guerriers
Laisse les aspirer à ma double guirlande
Ta joye à l'avenir n'en sera que plus grande
Quand tu les reverras couverts de mes lauriers.

Les rues étoient tapissées de tapisseries d'haute lice, depuis la porte Saint-Pierre jusques au Logis du Roy, et d'espace en espace il y avoit les armes des Princes sur les portes de plusieurs maisons.

Comme on avoit démoli un escalier qui étoit au Logis du Roy, on fit une muraille à la hâte en la place de cet escalier, et on raccommoda une partie du couvert qui avoit été rompu, on meubla fort proprement les appartements des Princes, en sorte qu'on leur a ouï

dire qu'ils n'avoient pas été si bien logés dans toute leur route.

Ce qui augmenta la beauté de leur entrée dans la ville furent les habitans taillables des sept paroisses qui se mirent sous les armes et qui allèrent au devant d'eux ; on avoit fait plusieurs reveues pour choisir ceux qu'on trouveroit les mieux faits et les plus propres ; ils furent rangés en bon ordre et ils tenoient depuis la maison de la Colombière jusques au Logis du Roy, et afin qu'il n'y eut point de désordre on deffendit à tous ceux qui étoient sous les armes sur peine de cinquante livres d'amende de tirer, et même on leur ordonna d'ôter leurs pierres à fusil, et de n'avoir ny poudre, ny mèche, ce qui fut bien exécuté. L'oriflame, ancien guidon des Ducs de Bourgogne, y fut porté à la teste de la milice comme on le porte ordinairement dans les grandes cérémonies.

Tous les carosses de la ville allèrent aussi audevant des Princes, et les cochers tournèrent leurs chevaux du côté de la Colombière, ils bordèrent les chemins, en sorte qu'ils ne laissèrent que le passage necessaire pour leur

équipage ; il y avoit un si grand nombre de carosses qu'on en compta plus de deux cents.

Quantité de personnes considérables et de Bourgeois de la ville allèrent à leur rencontre bien équipés: d'autre côté les gardes de Monsieur le prince de Condé et toute la marechaussée à la teste de laquelle étoit le grand prevost se joignirent et augmentoient le cortége.

J'oubliois de vous dire que les Princes étant arrivés à la porte du Cours, M. le Maire, accompagné de tous les echevins, les complimenta et il reussit parfaitement à son ordinaire. Ils étoient tous revetus de leurs robes d'honneur.

Son discours étant fini, ils continuèrent leur marche et tous les carosses les accompagnèrent, les conduisirent jusques à la porte du Logis du Roy, mais pas un n'y entra.

La nuit étant venue, on fit par toute la ville une illumination qu'on n'avoit pas encore veue, car les lanternes publiques furent allumées et les habitans mirent des lanternes aux armes de France et de Bourgogne sur toutes leurs fenestres et allumèrent des feux de joye devant leurs maisons, sans y com-

prendre la lumière de la lune qui y brilloit seul presque autant que tous ces feux artificiels.

Etant arrivés [les princes], ils se reposèrent un peu et ils jouèrent ensemble au Berlan ; après avoir joué quelque temps, Mgr le duc de Berry quitta le Berlan et donne sa place au comte de Bissy pour jouer aux Echets avec Madame la marquise de Chiverni. Pendant deux ou trois momens qu'ils cessèrent de jouer, Monsieur le Maire leur offrit les présens de la ville qui consistoient en cimaises, bouteilles de vin et confitures.

Leur jeu étant fini, ils allèrent souper dans la salle des Etats où ils furent veus de toutes sortes de personnes considérables de la ville parmi lesquels je fus assez heureux pour avoir place.

Le dimanche matin, 27 avril, ils allèrent à la messe à Saint-Etienne où ils furent reçeus par M. l'évêque de Langres qui estoit à la teste du clergé de Dijon qui s'étoit assemblé par deputés, dans ses habits de ceremonie et qui les complimenta.

Sitost que son compliment fut fini, les

trompettes et les timbales se firent entendre et peu de temps après on chanta la messe en musique, après laquelle ils allerent recevoir les harangues qu'on leur avoit préparées.

Les Princes etant entrés dans leurs appartemens, M. le Premier Président Bouchu introduit par M. Desgranges, maître des cérémonies des Princes commença ; après luy, M. Baillet, Premier Président de la Chambre des Comptes et après M. Baillet suivit M. Fournaut, Premier Président de MM. les Trésoriers de France, ensuite M. Violet, Gouverneur de la Chancellerie ; M. le Maire en fut dispensé par ce qu'il avoit complimenté les Princes avant qu'ils entrassent dans la ville.

Les harangues étant finies, ils allerent disner et après leur disné ils se retirèrent dans leurs cabinets où ils dessignerent la place Royale.

L'heure des vespres étant venue, ils les allerent entendre à la Sainte-Chapelle où M. le Doyen à la teste du chapitre les complimenta ; ils entrerent dans le chœur, on chanta les vespres en musique et pendant une partie des

vespres M. le marechal de Noailles leur montra les armes des chevaliers de la Tòison d'or que vous sçavez estre tout autour des sièges du chœur.

Ensuitte des vespres on donna la bénédiction avec la Sainte Hostie et après la bénédiction on la leur montra à nud et en même temps le tresor de l'Eglise.

De là ils s'en retournèrent au Logis du Roy, s'enfermèrent dans leur cabinet et acheverent de dessigner la place Royale, après quoy ils rentrerent dans leur chambre et jouèrent au Berlan avec M. Colbert de Torcy et M. de Bissy jusques à ce que l'heure du soupé étant venue, ils allerent dans la salle des Etats et y soupèrent en présence d'un grand nombre de persones de qualité.

Après le repas ils se rendirent sur un balcon qui leur avoit été dressé pour voir commodement le feu de joye dont je vais vous faire la description le plus exactement qu'il me sera possible.

Je commenceray par le balcon qui fut fait en trois ou quatre jours dans l'endroit où il manque une muraille près de la sale de Ro-

croy (1) et afin que les Princes y pussent aller de plein pied on perça cette sale en forme d'arcade et on y fit une porte vitrée.

On tapissa le balcon et l'on y mit une estrade un peu élevée, on peignit meme le devant de cette sale qui auparavant choquoit la veue par sa difformité du côté de la place Royale.

On éleva un Bacchus au milieu de la place sur un muid où on lisoit ces mots: Vive la joye; d'une main il tenoit un verre et de l'autre une bouteille et aux quatre coins du théatre où il étoit posé à la hauteur de dix à douze pieds, il y avoit quatre fontaines qui jetterent du vin pendant tout le jour et une partie de la nuit.

On mit tout autour de la place les armes des Princes qui paroissoient etre soutenues de guirlandes de verdure; au-dessus de chaque porte étoit un masque et au-dessus de chaque masque, c'est-à-dire sur les balustres de cette place étoient les chiffres de Messeigneurs les

(1) La salle de Rocroy sert aujourd'hui d'antichambre à la salle des mariages et aux bureaux de la mairie.

Ducs de Bourgogne et de Berry qui étoient sermontés de couronnes ducales ; ces chiffres consistoient en deux L passées en sautoir ; ces deux L L. étoient pour Monseigneur le duc de Bourgogne qui signifient Louis qui est son nom et ceux de Monseigneur le duc de Berry, consistoient en deux C passés en sautoir, ces deux CC signifient Charles qui est aussi son nom.

Au milieu du tour de la place étoient les armes de France accompagnées de deux figures, l'une tenoit de la main droite une pique et de la gauche un bouclier, et l'autre figure tenoit un laurier, elles représentoient Pallas et la Victoire. Au-dessus des armes du Roy étoit une renommée sur un globe qui d'une main tenoit le portrait de Monseigneur le duc de Bourgogne et de l'autre sonnoit de la trompette.

Tout autour de la place étoient des emblemes, la plupart fort ingénieuses et derrière lesquelles il y avoit des illuminations qui les rendoient lisibles et tres brillantes.

Le feu de joye étoit disposé tout autour de la place et alloit à peu près de cette sorte.

Il y avoit une corde qui étoit tendue sur le balcon et qui s'arrestoit sur le commencement de la place, c'est-à-dire du côté de la Sainte-Chapelle, et qui de là traversoit de l'autre côté, vers la porte aux Lions.

Cette corde étoit tendue pour la plus grande commodité des Princes et afin que sans bouger ils pussent mettre le feu.

Il y avoit une fusée à laquelle Monseigneur le duc de Bourgogne, ayant reçu un flambeau de cire blanche que M. le Maire lui présenta, mit le feu ; elle coula avec une extrême rapidité le long de la corde et alla mettre le feu du coté de la Sainte-Chapelle.

De là elle passa à l'autre coté et elle s'alluma.

Toute la place parut en feu dans un moment. Il y avoit un rang de lances à feu fort grosses et plus bas il y en avoit qui étoient plus petites.

Autour de la galerie de la place il y avoit des coffres de bois d'où il sortoit à tout moment une grande quantité de fusées à baguettes qui après s'être élevées fort haut, retomboient en gerbes et en étoilles.

De temps en temps des grenades se crevant jettoient une très grande quantité de fusées à baguettes, de pétards, de lances à feux et de serpenteaux.

Pendant ce temps là, Bacchus qui étoit au milieu de la place fit des merveilles, car incessament il s'élevoit de sa taverne un grand nombre de fusées à baguettes qui étoient d'une grosseur prodigieuse et qui lorsqu'elles étoient en l'air, paraissoient vouloir par leur lumière anéantir les autres et retomboient en étoiles, en gerbes et en pluye d'or.

Outre cela, il y avoit sur le portail de Saint-Michel des pots à feu et d'autres feux d'artifices qui faisoient un effet très agreable, et que les Princes voyoient de leur balcon.

Après que le feu fut fini, les Princes et toute leur cour se retirerent et tout autour de la place on alluma de nouveaux feux d'artifices et autres qui durerent une grande partie de la nuit.

Le lendemain matin, lundy dix-huit, les Princes allerent à la messe à la Sainte-Chapelle qu'on commença à six heures précises.

Après la messe ils partirent tous deux en-

semble accompagnés de leurs gardes et de la marechaussée avec le grand prevost.

A leur départ on tira au chateau vingt-une pièces de canons.

A une lieue de la ville ou environ, il y avoit une chaise de poste qui attendoit Monseigneur le duc de Bourgogne pour prendre la route d'Auxerre, et Monseigneur le duc de Berry se rendra à Versailles à petites journées car on assure qu'il n'y arrivera que dimanche prochain.

Je voudrois, Madame, ma chere tante, sçavoir quelque chose qui fut plus propre à vous entretenir agréablement, mais voilà tout ce que j'ay pu observer en cette occasion extraordinaire.

23 avril 1701.

(*Bibl. de Dijon, Mss. n° 309*).




SPES · IN · LABORE
DARANTIERE

ENTRÉES
ET
RÉJOUISSANCES
DANS LA VILLE DE DIJON

ENTRÉE DE LA REYNE DE SARDAIGNE
(ÉLISABETH-THÉRÈSE DE LORRAINE) EN LA VILLE DE DIJON
LE LUNDY 18 MARS 1737.

ÉTAT DE LA DÉPENSE FAITE PAR LA VILLE DE DIJON
AU PASSAGE DE LA REYNE DE SARDAIGNE

ENTRÉE DE SON ALTESSE ROYALE MONSIEUR, FRÈRE DU ROY
15 JUILLET 1777.



A DIJON
CHEZ DARANTIERE, IMPRIMEUR
Rue Chabot-Charny, 65

1885

ARRIVÉE

DE LA REYNE DE SARDAIGNE (ÉLISABETH-THÉRÈSE DE LORRAINE) EN LA VILLE DE DIJON, LE LUNDY 18 MARS 1737.





ARRIVÉE

DE LA REYNE DE SARDAIGNE (ÉLISABETH-THÉRÈSE DE LORRAINE) (1) EN LA VILLE DE DIJON LE LUNDY 18 MARS 1737.

CEJOURD'HUY lundy 18 mars 1737, sur les quatre heures après midy, MM. les Eschevins, sindic, secrétaire et receveur en robbes violettes, les prud'hommes et autres officiers de la Chambre en robbes noires et habits de cérémonies, se sont assemblés à l'hôtel de M. Burteur (2) vicomte mayeur de cette ville d'où ils sont sortis avec mondit sieur Vicomte Mayeur

(1) Fille de Léopold, duc de Lorraine, femme de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne. Elle mourut en 1741.

(2) Aujourd'hui rue Condé, nº 20.

aussy revetu de sa robbe de velours violet, bordée d'hermine, précédés des sergents de la mairie couverts de leurs manteaux rouges, l'épée au côté, les deux de garde portant les hallebardes devant M. le Vicomte Mayeur, et des deux trompettes revetus de leurs cassaques à la livrée de la ville, marchants à la tête desdits sergents; dans cet ordre ils se sont rendus à la porte Guillaume où est survenu M. Desgrange, maître des cérémonies du Roy de France, lequel étoit arrivé sur l'heure de midy pour disposer les cérémonies que l'on devoit faire à l'entrée de la Reyne en cette ville; étant tous entrés dans une des chambres de l'appartement du portier qui est entre les deux portes, ils y ont resté jusqu'à l'heure de cinq que la Reyne est arrivée dans un carosse attelé de huit chevaux, où elle étoit dans le fond à main droite, Madame la princesse d'Armagnac à sa gauche, et Madame de Lenoncourt sur le devant, lequel carosse étoit précédé par un autre, dans lequel étoient M. de Spadas, grand maitre de la Reyne, M. de la Roc, premier écuyer du Roy de Sardaigne, M. Duhan et M. de Ludre, à costé

des portières du carosse de la Reyne étoient ses pages à cheval, la compagnie des gardes du corps de S. A. Monseigneur le Duc, gouverneur de cette province précédant et suivant ledit carosse, à la suite duquel étoient plusieurs autres carosses et chaises au nombre de dix dans lesquels il y avoit M. le comte de Mongardin et autres seigneurs et demoiselles d'honneur de la Reyne et de madame d'Armagnac ; étant arrivée à quelques pas de la porte Guillaume, les canons du Chateau et de la tour Saint-Nicolas ont été tirés ; lorsqu'elle a été entre les dites deux portes et s'étant aperçue que le corps de ville s'y étoit rendu pour l'y recevoir, auroit ordonné d'arrester, mondit sieur Desgranges qui étoit auprès desdits sieurs magistrats, s'étant avancé à la portière de son carosse les auroit présentés, lesquels luy auroient fait profonde revérence et M. le Vicomte Mayeur l'ayant assurée du bonheur que la ville et les citoyens avoient de la recevoir et de leurs respects. Après quoy étant entrée dans la ville et ayant passé par les rues Guillaume, de Condé et place Royalle qui étoient bordées de part et d'autre

de tous les habitans sous les armes à la suitte de leurs officiers, elle seroit entrée au Logis du Roy où étoit une garde de cent hommes, tous sergents de la milice bourgeoise qui bordoient de part et d'autre depuis la grille jusqu'au bas du degré des apartements, ayant le fusil sur l'épaule, commandés par un capitaine, trois lieutenants, trois enseignes et un major, qui avoient le drapeau de la colonelle et celuy de la paroisse Saint-Michel à leur tête.

Lorsque le carosse de la Reyne a été arrivé au bas du degré et que la portière a été ouverte, M. le comte de Tavannes (1), qui étoit au bas du même degré avec M. de la Briffe intendant (2) et plusieurs gentils hommes, luy a présenté la main, après luy avoir fait révérence de meme que les dits gentils hommes, et l'a accompagnée dans les appartemens, M. l'intendant à la suitte ayant aussy présenté la

(1) Henri-Charles de Saulx, comte de Tavanes, lieutenant-général et commandant militaire en Bourgogne.

(2) Pierre-Arnaud de la Briffe, marquis de Ferrières, intendant de la généralité de Bourgogne.

main à Madame la princesse d'Armagnac, l'a accompagnée dans lesdits appartements, tous les autres seigneurs, dames et demoiselles d'honneur de la Reyne étant descendus de leurs carosses et chaises, l'ont aussy suivie et accompagnée. Après que le cortège de la Reyne a été passé, MM. les Magistrats qui étoient entre les deux portes Guillaume, se sont retirés dans le même ordre qu'ils y étoient allés et ont reconduit M. le Vicomte Mayeur en son hotel où ils sont restés jusque sur l'heure de six du même jour qu'ils en sont sortis dans l'ordre cy dessus détaillé, toujours en habits d'honneurs et de cérémonies, précédés desdits sergents et se sont rendus au Logis du Roy pour offrir des confitures à la Reyne. Ayant été introduits dans son antichambre, M. Desgrange étant entré dans la chambre de la Reyne, les auroit annoncés et présentés. M. le Vicomte Mayeur ayant fait profonde révérence à la Reyne luy auroit offert, de la part de la ville, quatre douzaines de coffrets de confitures dont elle l'auroit remercié, lesdits coffrets étant couverts de papiers doré.

Sur les sept heures du soir, MM. Roche et

Daubenton, eschevins députés avec quatre substituts de la chambre, tous en robbes noires, précédés des mêmes sergents, sont venus au Logis du Roy dans l'apartement où étoit madame la princesse d'Armagnac à la quelle ils ont offert, de la part de la ville, deux douzaines de coffrets de confitures dont elle a fait ses remerciements, lesquels coffrets étoient couverts de papier argenté.

Incontinent après les dits sieurs eschevins députés et substitut, ont offert à M. de Spadas grand maître, les vins d'honneur de la part de la ville en six simaizes et quatre douzaines de bouteilles portées par lesdits sergents.

Et ensuite s'étant rendus dans la maison où étoit descendu M. Desgranges, maître des cérémonies pour y loger, ils luy ont aussy offert de la part de la ville, les vins d'honneur en pareilles quantités de bouteilles et de simaizes.

Sur les sept heures et demie du soir du même jour, M. Bouhier, premier évêque de Dijon avec huit chanoines députés de la cathédrale en habits de cérémonie, sont venus rendre visite à la Reyne et luy ont fait la révérence.

Sur les huit heures, M. le premier président du parlement de Dijon est aussy venu pour rendre visite à la Reyne.

M. le comte de Tavannes, lieutenant et commandant pour le Roy en cette province a pris l'ordre de la Reyne avant son souper.

La Reyne a soupé avec Madame d'Armagnac, Madame de Lenoncourt et ses filles d'honneur seulement.

Tous les principaux officiers de la Reyne et tous les étrangers qui étoient venus pour présenter leurs respects à la Reyne avec plusieurs des personnes les plus considérables de la ville, ont été souper chez M. le comte de Tavannes.

Le lendemain mardy 18 du dit mois de mars, sur l'heure d'une après midy, la Reyne étant accompagnée à droitte et à gauche de M. de Spadas, grand maître, et de M. de la Roche, premier écuyer du Roy de Sardaigne, précédée de son aumônier devant lequel marchoient les pages et valets de pieds, ayant à sa suitte Madame la princesse d'Armagnac, Madame de Lenoncourt, Madame la comtesse de Tavannes et Madame la comtesse de Vienne, Madame de Monperoux, Madame de

Senevois en robbes de cour et ses demoiselles d'honneur à la suitte desquelles étoient M. le comte de Tavannes lieutenant général, M. de la Briffe intendant, et plusieurs autres personnes qui étoient entrez en grand nombre ; les gardes du corps de S. A. S. Monseigneur le Duc gouverneur de cette province, marchants devant et à la suite de la Reyne. Dans cet ordre, elle est passée par la galerie qui est au dessus des remises du Logis du Roy (1) et est descendue par l'escalier qui aboutit au traije de la porte septentrionnalle de l'église de la Sainte Chapelle du Roy, à laquelle porte elle a été reçue par MM. les Doyen et Chanoines de la dite église ; M. le doyen luy a présenté de l'eau benite et la petite croix à baiser, après luy avoir fait une profonde inclination devant et après ; pendant lequel temps elle étoit agenouillée sur un carreau qui luy a été présenté par un chapelain. De là elle est entrée au Chœur précédée de MM. de la Sainte Chapelle qui l'ont accompagnée jusqu'au Prie Dieu qui luy avoit été préparé au pied de l'au-

(1) On l'appelait alors la galerie de Bellegarde.

tel à douze pieds de distance entre les marches du maître autel et la grosse croix de cuivre qui est à l'extrémité des hauts sièges, le Prie Dieu a été posé sur une estrade haute d'un pied, couvert d'un tapis de velours cramoisy, garni de galons et de franges d'or, sur lequel a été posé un carreau de velours aussy cramoisy de même que le tapis, et à ses genoux un de même que celuy du Prie Dieu ; sur l'estrade derrière le Prie Dieu, a été posé aussy un fauteuil de damas cramoisy galonné d'or et à bois doré. L'hostie miraculeuse, qui se conserve depuis plusieurs siècles dans cette eglise, a été exposée pendant le temps de la messe qui a été célébrée par M. le Doyen accompagné de deux aumôniers revêtus de chappes de damas blanc ; pendant laquelle s'est chanté à la tribune qui est autour du Chœur, un motet par tous les musiciens qui ont pu se trouver à la ville ; après avoir fait les prières pour le Roy, la maison royalle et S. A. S. Monseigneur le Duc, et que la bénédiction a été donnée, la Reyne est montée à l'autel pour voir de près la sainte hostie après quoy elle a été reconduite jusqu'à la porte par où elle

étoit entrée qui conduit au logis du Roy, par MM. de la Sainte Chapelle, processionnellement de même que quand elle est entrée dans la dite église ; et ensuite elle est remontée dans ses appartements dans le même ordre qu'elle en étoit sortie avec toute sa suitte.

Les sergents de la garde ayant bordé de part et d'autre depuis la porte d'entrée du Chœur de la dite église jusqu'à l'entrée du grand escalier qui aboutit à la galerie qui est au dessus des remises du logis du Roy auprès de laquelle entrée étoient les officiers et drapeaux de la garde.

Le même jour sur les quatre heures après midy, M. le Doyen de la Sainte chapelle et quatre chanoines députés, sont venus au logis du Roy et ont rendu visite à la Reyne.

La Reyne a diné et soupé avec Madame d'Armagnac, de Lenoncourt et ses demoiselles d'honneur seulement.

M. le comte de Tavannes a pris l'ordre de la Reyne avant son soupé.

Les principaux officiers de la Reyne ont dîné chez M. le comte de Tavannes et ont soupé chez M. l'Intendant.

Le mercredy 20e mars sur les onze heures, la Reyne avant que de partir est allée à la messe à la Sainte Chapelle avec les seigneurs et dames de sa suitte, après la messe elle est remontée dans ses appartements dont elle est sortie sur l'heure d'une après midy, aiant à costé d'elle M. le comte de Tavannes et M. de Spadas qui luy donnoient la main, et l'ont accompagnée jusqu'au bas du degré où elle est montée dans son carosse, à sa suitte étoit M. de la Briffe qui accompagnoit Madame la princesse d'Armagnac qui est aussy montée dans le carosse de la Reyne avec Madame de Lenoncourt; Madame de Tavannes, Madame de Vienne, Mesdames de Monperoux et de Senevois et les demoiselles d'honneur et seigneurs de la suitte de la Reyne qui étoient aux apartements l'ayant aussy accompagnée jusqu'au bas du degré, luy ont fait reverence.

La Reyne ayant témoigné à M. le comte de Tavannes et à M. de la Briffe le contentement qu'elle avoit d'avoir été bien reçue par la ville de Dijon, est partie dans le même ordre qu'elle étoit entrée avec tous les Seigneurs et dames de sa suitte ; les gardes du corps de

S. A. S. Monseigneur le Duc précédant et suivant son carosse, les pages à costé des portières d'iceluy. Lorsqu'elle est été sortie du logis du Roy dans l'ordre ci-dessus, les canons du Chateau et de la tour Saint-Nicolas ont été tirés à trois différentes fois comme à son arrivée; Elle est passée par les rues de Condé, place Saint-Jean où toute la bourgeoisie étoit postée sous les armes, et est sortie par la porte d'Ouche où s'est trouvé M. le Vicomte Mayeur et toute la magistrature en robbes d'honneur et de cérémonie, lequel après luy avoir fait profonde révérence, s'est retiré avec tous Messieurs.

Après que tout le cortège a été passé, la garde de cent hommes qui étoit au logis du Roy avec les officiers et touts les habitans sous les armes qui bordoient lesdites rues à la suite de leurs officiers depuis la porte du logis du Roy jusqu'à la dite porte d'Ouche se sont retirés.

(*Archives municipales, B. 371.*)





ÉTAT

DE LA DEPENSE FAITE PAR LA VILLE DE DIJON AU PASSAGE DE LA REINE DE SARDAIGNE

Pour les confitures présentées à la Reyne et à Madame Darmagnac, livrées par le sieur Le Prince y compris les coffrets et garnitures, cordons de soye et balles . . . 1,277^{l} 6^{s}

Pour caffé et chocolat fourny aux dames de la suite de la Reine par le sieur Le Prince, les jours d'arrivée séjour et départ. 24^{l} 10^{s}

Au sieur Berthaut épicier, pour 96 livres de poudre par luy fournie pour tirer le canon lors de l'arrivée et départ de la Reine et 52 livres de bougie par luy livrée pour éclairer les appartements du Logis de la Reine. 260^{l}

A Robert, serrurier, pour les ouvrages de sa profession faits au Logis du Roy. . 28^{l} 5^{s}

Au sieur Perreau, tapissier, et Bazenet, fripier, pour les meubles et tapisseries par eux fournis pour avoir tendu et arrangé les meubles. . . . . 1,066^{l} 5^{s}

Au sieur Couder, marchand, pour les miroirs, commodes, tables de marbre, bras dorés et Perans qu'il a fournis pour lesdits appartements par réduction. . . . . 200^{l}

A Degrand, vitrier, pour les ouvrages de sa profession faits au Logis de la Reyne. . 90^{l}

Au sieur Dioque, pour les fusils qu'il a fait netoyer pour armer les soldats qui ont monté la garde à la porte de la Reyne. . . 62^{l} 15^{s}

A M. Heliotte, concierge du Logis du Roy, pour blanchissage des draps de lit, rideaux et pour les personnes par luy emploiées 106^{l} 4^{s}

Au sindic de la ville, de la somme de 844^{l} 10^{s} 6^{d} pour le rembourser de pareille somme qu'il a déboursée tant pour bois, charbon, fagots, paille, foin, avoine, porte-fais et autres menues dépenses qu'il a faites lors de l'arrivée de la Reine. . . . . 844^{l} 10^{s} 6^{d}

Au sieur Durand, marchand de vins, pour une queue de vin qu'il a fournie à la ville. 400^{l}

Au sieur Thael, faiancier, pour cinq cent cinquante bouteilles, bouchons, fisselle et louage de trois bidets. . . . . 86^{l} 16^{s}

Au nommé Ruet, tonnelier, pour avoir mis ledit vin en bouteilles . . . . 6^{l}

Au sieur Bouguet, faiancier, pour sept pots de chambre, six pots à l'eau et onze caffetières qui ont été cassés, un gobelet de cristal aussy cassé, douze pots de chambre, six cuvettes et six pots à l'eau, par luy fournis et rendus 9^{l} 9^{s}

Au sieur Martin, secrétaire de la ville, 397^{l} 10^{s} pour pareille somme par luy païée tant aux tambours étrangers qu'à ceux de la ville et fifres, le tout au nombre de quarante-huit qui ont servy lors de l'arrivée et départ de la Reine . . . . 397^{l} 10^{s}

Aux quatre haubois et basson du chateau qui ont pareillement servy à la teste de la milice bourgeoise à l'arrivée et départ de la Reine 48^{l}

Au sieur Baudot, marchand, pour 840 cocardes par luy fournies aux officiers principaux, dizeniers appointés, sergents de la mairie et de la milice bourgeoise et autres. . . 566^{l}

Au canonier de la ville, pour avoir tiré le canon à l'arrivée et au départ de la Reine en six volées. . . . . 30[l]

A Darjoux, menuisier, pour les ouvrages de sa profession par luy faits au Logis du Roy . . . . 80[l]

Au sieur Bouru, épicier, pour quarante-huit lampions fournis par luy pour eclairer les escaliers des colidors et passages des cours à six sols pièce, font. . . . . 14[l] 8[s]

Audit sieur Martin, secretaire, deux cent livres pour pareille somme par luy payée à cent sergents de paroisse qui ont monté la garde à la porte des appartements de la Reine pendant deux jours et deux nuits. . . . 200[l]

Au sieur Deforge, voyer, la somme de cent-cinquante-sept livres pour pareille somme par luy paiée à ceux dénommés dans son état qui ont logé partie des équipages de la Reine 157[l]

Et au sieur Poulet, pour quinze journées par luy emploiées à la suite de la Reine pour retenir le cérémonial de sa reception dans tous les endroits où elle a passé à compter du jour de son entrée jusqu'à sa sortie du gouvernement de la province de Bourgogne et ce

en exécution des ordres de S. A. S. Monseigneur le Duc et dépenses extraordinaires par luy faites, la somme de. . . . . 200^{l}

Somme totale du présent état, six mil cent-cinquante-quatre livres dix-huit sols six deniers . . . . 6,154^{l} 18^{s} 6^{d}





ENTRÉE

DE SON ALTESSE ROYALE MONSIEUR, FRÈRE DU ROY

15 JUILLET 1777

4

à droite en entrant où ils ont attendu l'arrivée du Prince jusqu'à 7 heures et demie que S. A. arriva dans un carosse attelé de douze chevaux, ayant à sa gauche dans la dite voiture M. le duc de Laval et la voiture s'estant arrêtée, M. le Vicomte Mayeur s'est approché de la portière dont la glace étoit abbaissée et a fait un discours à sa dite A. R. Monsieur dans les termes cy après :

Monseigneur,

C'étoit sur le pont du Tibre, auprès des portes de Rome que lors de son Empire florissant, cette ancienne capitale de l'univers, pour leur offrir ses premiers complimens, avoit coutume d'arrester un instant ses héros, ses Princes et ses Césars; daignez permettre que jaloux d'une comparaison si naturelle et si facille et qui nous flatte autant qu'elle nous honore, nous osions arrêter un moment les pas de Monsieur pour luy adresser nos premiers hommages; l'arrivée de Monsieur est un évènement qui a produit partout et répandu la joie; et les clefs de la ville, capitale de la

Province, que nous avons l'honneur de lui présenter ne sont que de faibles emblêmes de celles des cœurs que nous nous faisons gloire aujourd'hui d'être chargés de lui offrir ; le peuple à l'envy s'empresse à se porter sur la routte pour voir un prince Auguste digne de son amour et de son respect ; plus encore par la renommée de ses vertus que par les droits de sa naissance. Nous nous hatons de devancer les différentes classes des citoyens de cette ville et de venir déposer en leur nom, dans le cœur bienfáisant et sensible de Monsieur, tous les sentiments qui les animent ; la distance est prochaine et un instant va faire entendre à Monsieur les cris de l'allégresse et du respect.

A ce discours, Monsieur a répondu avec bontés.

Pendant le temps de ce discours, il a été fait plusieurs salves de canon de la ville et du Château, et dès que le discours a été achevé, Sa dite Altesse royale ayant refusé le daix qui luy a été présenté, la voiture a continué sa marche à pas lent, passant dans les files des habitants sous les armes, qui bordoient exactement de part et d'autre depuis le corps de

garde de la porte Guillaume jusques à la grille du palais du Roy ; les hommes du guet bordoient dans l'intérieur du palais du Roy à la gauche de la porte de la grille, la droitte estoit occupée par les invalides de garnison.

Son Altesse estant montée dans ses appartements, M. le Vicomte Mayeur luy a fait un nouveau discours à la tête des officiers de la milice bourgeoise dans les termes suivants :

Monseigneur,

Permettez qu'après avoir présenté par avance à Monsieur, les hommages et les vœux des habitants de la ville de Dijon, j'aie l'honneur, dans cet instant, de luy offrir en particulier, ceux de la Milice bourgeoise, dont les bontés du Roy et du Prince respectable et chéri qui fait le bonheur de cette Province m'ont rendu le chef. Le corps des officiers qui m'environnent s'est toujours distingué par son attachement, son respect et son zèle et se flatte d'avoir aussy, dans tous les tems obtenu des prérogatives honorables ; mais ils vont désormais se faire gloire de compter au

rang de leurs distinctions les plus précieuses, l'avantage et l'honneur d'avoir été admis en la présence de Monsieur, pour luy annoncer eux-mêmes, par ma voix tous les sentiments dont ils sont pénétrés, c'est une nouvelle grâce, le sceau des bontés d'un Prince aussy affable que grand, qu'ils inscriront solennellement sur leurs fastes ; que ne peut il un jour m'être permis de me mêler à leur teste, avec ces vieux corps décorés aujourd'huy de l'auguste nom de Monsieur, et accoutumés depuis longtems à marcher d'un pas égal dans les champs de la victoire. En France, la bravoure et la valeur sont comme le respect et l'amour envers ses Princes, elles sont générales, héréditaires et appartiennent à tous les États, et un prince qui comme Monsieur tend à tous genres d'héroïsme, rend tout ce qu'il le suit et tout ce qu'il l'entoure invincible.

Peu après sont venus successivement, MM. du Parlement, de la Chambre des Comptes, du trésor, du bailliage et après eux MM. les Vicomte Mayeur, eschevins, sindic secrétaire et receveur en robbes d'honneur et les autres officiers en robbes noires, manteaux, colets et

habits décents: Mondit sieur le Vicomte Mayeur à la teste du corps de ville a fait encore à Sa dite Altesse un discours dont la teneur suit :

Monseigneur,

L'honneur de recevoir Monsieur dans ces murs faisoit depuis longtems l'object des desirs de la ville, capitale de la Province, et si la ville de Dijon, toujours fidele à ses souverains et à ses devoirs, n'a pas l'avantage d'être la première à offrir à Monsieur des hommages et des respects, l'empressement et la sincérité des vœux qu'elle forme pour l'auguste sang de nos Roys, ne meritent pas moins sa protection et ses bontés ; il est donc enfin arrivé ce jour heureux, avec tant d'impatience attendu ; ce jour où la patrie triomphe ; elle voit un Prince jeune également supérieur aux affaires et aux plaisirs, mépriser les uns pour approfondir les autres ; attentif à tout, instruit de tout, clairvoyant sur tout : un Prince généreux, ami et protecteur des arts, qui consacre chaque jour, par des bienfaits nouveaux, un Prince auguste que des vertus héroïques et su-

blimes rendent la gloire de l'Etat ; un Prince accessible, que des vertus bienfaisantes et sociales rendent l'amour de la nation ; un Prince aimable que des vertus publiques et privées rendent le modele des Princes, des époux, des hommes ; à vous qui jouissez plus intimement de la vue, du commerce et de la confiance d'un Prince qui inspire tout à la fois et porte le bonheur ! Nous vous laissons à dire si la vérité ne préside pas à nos éloges et si chaque jour ne retrace pas à vos yeux les traits d'un tableau que par respect nous n'osons achever ; nous nous livrons au sentiment seul, et l'éloquence est dans nos cœurs. Monsieur vient de parcourir les provinces où il a déployé toutes ses qualités brillantes, que la renommée s'estoit déja plu tant de fois à publier ; il n'appartenoit qu'à un siècle aussy éclairé que le notre, de voir sortir les Princes de leurs palais pour se montrer aux peuples, et si c'est pour les peuples un bonheur de connoitre les Princes qui sont nés pour les commander, ce doit etre, en reciprocité pour ces Princes une satisfaction bien douce d'être témoins de la tendresse et de l'admiration

qu'ils inspirent. C'est au nom de tous les différents ordres des citoyens, dont nous avons l'honneur, et nous nous félicitons en cet instant d'être les interprétes, que nous venons de nouveau déposer dans le cœur paternel de Monsieur, tous les sentimens qui les animent, et consacrer plus solennellement encore leur contentement et leurs transports ; mais si les desirs ont précédé l'arrivée de Monsieur, si la joie l'accompagne, les regrets vont le suivre ; Monsieur ne nous aura donc montré que l'éclair du bonheur et si les premiers instants sont marqués par l'allegresse, les seconds ne tarderont pas à l'être par la douleur ; pourquoy faut-il que dans un espace de temps si rapide et si court nous soyons presqu'à la fois les organes de la satisfaction et de la tristesse publique ? Et que les hommages de la patrie présentés au milieu des acclamations et des transports, soient prets à se couvrir sitot du silence et dés regrets ? Nous allons supputer l'intervalle des tems et en nous nourrissant de l'avenir flatteur d'une présence plus longue, le rapproche s'il est possible par nos désirs, un espoir néanmoins bien consolant nous

reste ; Monsieur, en quittant la Bourgogne, daignera se souvenir du peuple qui l'habite dont la fidélité égale la franchise ; il présentera ses besoins, ses hommages, sa soumission, son respect et ses vœux auprès du thrône dont il est l'appui et voudra bien annoncer à un jeune monarque dont il est le conseil, et qui est moins le souverain que le père de ses sujets, combien il leur est cher. Permettez, Monseigneur, qu'en finissant je m'applaudisse moi-même, du plus glorieux avantage que me puisse procurer la place que je rempli, l'honneur et la liberté d'approcher la personne de Monsieur, de luy présenter l'assurance du zèle le plus ardent et du plus profond respect, et de le supplier de vouloir bien m'honorer en particulier de sa protection et de ses bontés.

Auquel discours ayant répondu par son assurance de sa protection pour la ville de Dijon et pour M. le Vicomte Mayeur en particulier, le corps de ville s'est retiré.

Et à l'instant MM. Dugied, Cassière, Frantin et Roche, echevins ayant quitté leurs robbes d'honneur et pris leurs robes noires, sont sortis de l'hotel de ville, ayant à leur


SPES · IN · LABORE
DARANTIERE

